



[Accueil](#) > [Penser et exercer son métier](#) > [Retraite](#) > [Espace retraité-e-s](#) >  
[DOSSIERS ET DOCUMENTS](#) > [SUPPLEMENTS RETRAITÉS DE L'US](#) > [US Retraités - Avril 2018](#) >  
**US Retraités Avril 2018**

## US Retraités - Avril 2018

### ► US Retraités Avril 2018

mercredi 25 avril 2018

Avril 2018



## Retraités en ligne

**Edito**

« *Adieu Forléans*  
*Marimbault*  
*Vollore-Ville*  
*Volmerange*

**Avize Avoine Vallerange**  
**Ainval-Septoutre Mongibaud**  
**Fains-la-Folie Aumur Andance... »**,

chantait Aragon dans « *le conscrit des cent villages* », un poème de 1943.

Comparaison n'est pas raison. Mais la réforme de Macron contre les cheminots et la SNCF pourrait inspirer un poète d'aujourd'hui, un cheminot, un usager qui écriraient ainsi la ballade des villes qui ne seraient plus desservies par le service public.

C'est pourquoi la lutte des cheminots nous concerne toutes et tous. Car le projet d'E. Macron est de détruire le Service public de proximité qui, avec la SNCF, permet un maillage du territoire.

D'autres services publics, notamment de proximité, sont dans le collimateur : les attaques contre les hôpitaux, le collège, le lycée, l'Université sont le symbole d'une politique qui tourne le dos à l'égalité dans la République et privilégie la logique financière.

E. Macron, qui se veut l'homme d'un nouveau monde, n'est que le représentant de la finance et, pour ce faire, développe une politique de plus en plus autoritaire et installe un pouvoir autocrate au détriment de la démocratie.

Les luttes diverses montrent une prise de conscience évidente. L'urgence est de les amplifier, de les généraliser pour arrêter la casse et construire un autre avenir.

Marylène Cahouet

### Sommaire



#### ■ Actualités

- [La riposte \(La-riposte.html\)](#)
- [Une politique d'immigration humaine et digne \(Des-Etats-generaux-dans-toute-la-France.html\)](#)
- [Privilège : ne pas payer d'impôt \(Les-retraites-et-les-cheminots-declarent-non-coupables.html\)](#)



## ■ Interview

- [Le syndicat porteur d'avenir, entretien avec Xavier Marand \(Entretien-avec-Xavier-Marand.html\)](#)



## ■ Santé-Société

- [L'avenir des retraites : un bien commun en danger ! \(Un-bien-commun-en-danger.html\)](#)
- [Les retraités font les comptes \(Érosion-continue-du-pouvoir-d-achat-en-climat-liberal.html\)](#)
- [Urgences santé publique : collectifs de défense contre casse programmée \(Collectifs-de-defense-contre-casse-programmee.html\)](#)
- [Les Chibanis et la discrimination : « On n'a pas volé la SNCF, c'est notre argent » \(On-n-a-pas-vole-la-SNCF-c-est-notre-argent-1.html\)](#)



## ■ Vie syndicale

- [Macron méprise la colère des retraités \(Macron-meprise-la-colere-des-retraites.html\)](#)
- Le Congrès du SNES-FSU 2018
  - [Le congrès vu par un congressiste \(Passionnant-exercice-de-democratie.html\)](#)
  - [Les points importants \(Un-congres-productif.html\)](#)
- Des nouvelles des CDCA
  - [CDCA : un levier pour l'action \(CDCA-un-levier-pour-l-action.html\)](#)
  - [CDCA du LOT \(De-l-utilite-de-certains-syndicats.html\)](#)



## ■ Dossier : Les EHPAD ([La-revolte.html](#))



## ■ Infos pratiques

- [Données protégées ? \(Ce-qu-apporte-de-nouveau-le-projet-de-loi-sur-la-protection-des-donnees.html\)](#)
- [Conduire à l'étranger \(Pour-obtenir-un-permis-de-conduire-international-les-delais-peuvent-etre-tres.html\)](#)



## ■ Loisirs/Culture

- [Invitation à ne pas oublier : la Rhodia... mémoire des murs des hommes ,du travail \(La-Rhodia-memoire-des-](#)

[murs-des-hommes-du-travail.html](#))

- [Mai 68 : Quand le cinéma s'insurge \(Mai-68-quand-le-cinema-s-insurge.html\)](#)
- [De grands soirs en petits matins \(De-grands-soirs-en-petits-matins.html\)](#)
- [Le jeune Marx à l'écran ou comment changer le monde... \(Le-jeune-Marx-a-l-ecran-ou-comment-changer-le-monde.html\)](#)



#### ■ Chez nos voisins

- [La Suède sur pilotage automatique : le bureau des légendes face à la réalité \(Le-bureau-des-legendes-face-a-la-realite.html\)](#)



#### ■ Portrait

- [Arundhati Roy, un regard sur l'Inde et le monde comme il va \(Les-choses-vont-s-arranger-il-le-faut.html\)](#)

Refermer



## US Retraités - Avril 2018

### Contre-réformes tous azimuts...

#### ► La riposte

mercredi 25 avril 2018



**Pour les cheminots, les étudiants et tous les jeunes, pour les fonctionnaires, les retraités, les chômeurs et tous les salariés, précaires ou non, condamnés à subir le joug ultra-libéral, pour les citoyens attachés à la démocratie, c'en est assez.**

**Assez des contre-réformes** qui dessinent une société de plus en plus inégalitaire, une entreprise de casse sans précédent du modèle social construit autour des services publics et de principes collectifs de solidarité et de justice.

La base du discours de E. Macron est la segmentation. Il parle aux catholiques en tant que catholique, aux patrons en tant que banquier, aux étudiants comme un maître inflexible, aux retraités, chômeurs, cheminots et autres salariés comme un patron. Et il fait le tour des médias pour tenter de reprendre la main.

#### Mais il reste sourd !

**Sourd aux revendications** des cheminots qui luttent pour défendre leur statut et la SNCF ;

Sourd aux revendications des étudiants et de leurs professeurs qui refusent le tri social ;

Sourd à la colère des retraités qu'il remercie cyniquement sans répondre à leurs demandes ;

Sourd aux revendications des fonctionnaires dont les salaires sont gelés et les statuts menacés.

Le discours libéral s'accompagne d'un déferlement de violences policières contre les étudiants, amalgamant les étudiants mobilisés et les agressions d'extrême droite, faisant le choix de la confrontation. L'utilisation de la force contre la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et l'expérimentation sociale est le symbole d'un gouvernement qui continue par ailleurs d'exercer une politique impitoyable contre les migrants. Rompant avec la laïcité, il demande à l'Église catholique le « *don de [sa] sagesse, de [son] engagement, de [sa] liberté* », l'incitant à « *exercer son influence sur les futures lois* ». Et quand il salue le devoir de l'Église « *de protéger la vie* », « *la vie de l'enfant à naître* », n'entend-on pas les discours des anti-IVG ?

E. Macron prétend « *remettre la France au travail* ». Les précaires, les jeunes en attente d'un premier emploi, les chômeurs, apprécieront. Et il conforte son image de président des riches en justifiant la suppression de l'ISF : « *ceux qui réussissent tirent la cordée* » pour que les autres « *derrière trouvent leur place* ».

Son « *nouveau monde* », c'est le vieux rêve libéral : destruction de la Fonction publique et de l'emploi public, sélection de classe à l'université, fin des droits universels acquis par le travail, cession au privé de larges secteurs de l'économie et de la santé.



**Les mouvements sociaux montrent que la société n'en veut pas :**

- la lutte exemplaire des cheminots, malgré l'intox misérable répandue par le gouvernement et nombre de médias,
- celle des salariés de Carrefour qui refusent d'être jetés dehors tandis que les profits explosent,
- celle des professeurs de l'université et des étudiants qui se développe (40 établissements mobilisés le 13 avril 2018) en dépit d'une répression féroce,
- celle des personnels des collèges et des lycées, des jeunes, qui ne veulent pas d'une contre-réforme qui aggrave les discriminations et renvoie de plus en plus au destin social,
- celle des femmes qui s'amplifie pour rompre la loi du silence et imposer des relations fondées non sur la domination mais sur l'égalité,
- celle des EHPAD, des retraités qui sont devenues des références.

E. Macron rêve d'être le Thatcher français. Mais un sondage BFM-Elabe montre que 74 % des sondés estiment que le gouvernement mène une politique injuste et 77 % qu'il ne rassemble pas les Français.

### **Les luttes se lèvent en France et en Europe,**

De partout monte la nécessité de construire un rapport de force. Les initiatives diverses, regroupant mouvement social, syndicats et forces politiques en témoignent. En Espagne, en Allemagne, les mêmes ripostes pour défendre les services publics, les retraites etc, les solidarités qui peuvent se tisser en plus de leurs objectifs propres et d'intérêt public, sont aussi un moyen de faire face à la montée des extrêmes droites. L'heure est aux convergences.

**Marylène Cahouet**

->[Retour au sommaire](#)

Refermer



[Accueil](#) > [Penser et exercer son métier](#) > [Retraite](#) > [Espace retraité-e-s](#) >  
[DOSSIERS ET DOCUMENTS](#) > [SUPPLEMENTS RETRAITÉS DE L'US](#) > [US Retraités - Avril 2018](#) >  
**Des États généraux dans toute la France**

## US Retraités - Avril 2018

### Une politique d'immigration humaine et digne

## ► Des États généraux dans toute la France

mercredi 25 avril 2018



**Le projet de loi Asile et Immigration va être voté par le Parlement dans les semaines à venir et en l'état va aggraver encore la situation des réfugiés, des travailleur-euse-s et jeunes scolarisé-e-s sans papiers qui résident en France. Des centaines d'associations et de collectifs regroupant personnalités, syndicats, partis politiques se sont mobilisés et organisent des États généraux posant les bases d'une politique migratoire alternative.**

Depuis le mois de novembre, le gouvernement et son ministre de l'intérieur ont considérablement aggravé la situation notamment par l'augmentation de la durée d'enfermement dans les centres de rétention, la réduction du délai de recours à 15 jours. La régularisation des travailleurs jeunes et des familles sans papiers n'est plus à l'ordre du jour.

Le contenu du projet de loi est donc un enjeu de taille pour l'avenir de la politique migratoire.

Les quelques mesures positives concernant le droit d'asile sont bien loin d'« équilibrer » la logique répressive du texte. Ce texte s'avère bien éloigné de la promesse du président de la République, évoquant un projet construit sur « l'humanité et la fermeté ».

Rien n'est prévu dans ce projet de loi concernant les centaines de milliers de personnes à qui est refusé un titre de séjour alors qu'elles vivent en France, y étudient, y travaillent, y payent des impôts, contribuant ainsi à la vie sociale et économique de notre pays. Au contraire, certains articles du projet font peser sur elles davantage encore les risques d'expulsion. Cette loi déshonore notre tradition d'accueil.

Ainsi, dans toute la France s'organisent des États généraux (près d'une quarantaine sont programmés Lyon, Marseille, Perpignan, Rouen, Poitiers, Créteil...) pour aboutir à une première session nationale. Il s'agit de s'opposer au projet de loi mais surtout de poser les bases d'une politique migratoire alternative exigeant un accueil digne et humain pour les migrants.



**Dominique Balducci**

#### UN 4 AOÛT À L'ENVERS

E. Macron pourfend les privilèges... des cheminots par rapport aux agriculteurs... des retraités à plus de 1 200 €/mois qu'il estime riches... Mais il a les yeux de Chimène pour celles et ceux qu'il nomme les 1<sup>ers</sup> de cordée et surtout pour les plus riches. Il décide d'accroître encore les inégalités scandaleuses à leur profit. F.H. Pinault mis en cause pour une "évasion" fiscale de 2 milliards €, B. Arnault dont la fortune estimée à 76 milliards de dollars a cru de 71 % en 2017 sont parmi les grands bénéficiaires de sa sollicitude. L'"évasion" fiscale va encore flamber.

**Pierre Toussenet**

-> [Retour au sommaire](#)

Refermer



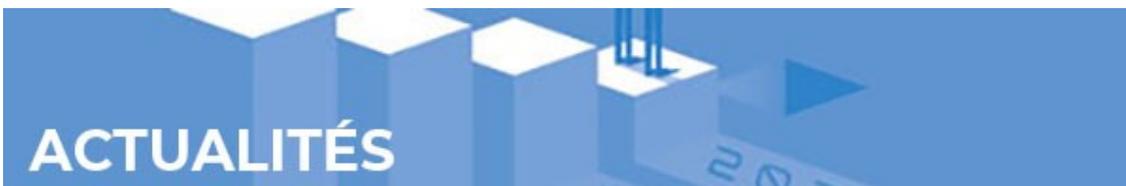
[Accueil](#) > [Penser et exercer son métier](#) > [Retraite](#) > [Espace retraité-e-s](#) >  
[DOSSIERS ET DOCUMENTS](#) > [SUPPLEMENTS RETRAITÉS DE L'US](#) > [US Retraités - Avril 2018](#) >  
**Les retraités et les cheminots déclarent : non coupables !**

## US Retraités - Avril 2018

### Privilège : ne pas payer d'impôt

## ► Les retraités et les cheminots déclarent : non coupables !

mercredi 25 avril 2018



**Le 23 février dernier, Apple était déboutée par le tribunal de grande instance de Paris de sa demande d'interdire la pénétration pacifique de militants d'ATTAC dans les magasins d'Apple.**

Le tribunal a estimé que le fait que des militants d'ATTAC pénètrent dans les magasins d'Apple « ne suffit pas à caractériser un dommage imminent justifiant de limiter le droit à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation des militants de l'association ATTAC, qui agissaient dans le cadre d'une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale ».

### Refuser l'injustice fiscale

La campagne d'ATTACs'appuie sur le sentiment d'injustice dans l'opinion face à l'évasion fiscale pratiquée par les ultra-riches et les multinationales, notamment les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) privant en toute impunité les États de ressources considérables qui manquent pour financer les services publics.

Le gouvernement veut donner l'impression qu'il agit, mais son « plan de lutte contre la fraude fiscale » épargne les gros fraudeurs et les multinationales, tandis que son projet de loi sur le « secret des affaires » limite scandaleusement les possibilités pour les citoyens, journalistes et lanceurs d'alerte d'informer sur les pratiques et abus des multinationales.



## Mettre fin à l'immunité fiscale

En outre, le gouvernement français a certes incité la Commission européenne à modifier les règles d'imposition des grandes entreprises du numérique, mais avec des mesures restreintes et de court terme. Le véritable enjeu serait d'inclure les activités numériques dans le projet d'assiette commune de l'impôt sur les sociétés, négocié depuis des années au niveau européen, et qui permettrait d'imposer chaque entreprise sur ses activités réelles dans chaque pays.

Ce processus d'harmonisation fiscale se heurte à la concurrence fiscale à laquelle se livrent les États européens et à leur manque de volonté politique pour s'attaquer à des firmes puissantes.

ATTAC propose une « *alliance pour la justice fiscale* » pour essayer de changer la donne.

Daniel Rallet

### Retraitée de Carpentras contre BNP-Paribas

Nicole Briend, proviseure de lycée à la retraite, s'est retrouvée le 6 février dernier devant le tribunal de Carpentras, accusée de « vol en réunion » et de « refus de prélèvement d'ADN » pour avoir « prélevé » une chaise à la BNP de Carpentras dans l'attente de la fermeture par la BNP de ses filiales dans les paradis fiscaux. Car nous sommes dans une société où ce sont ceux qui organisent l'évasion fiscale qui attaquent en justice ceux qui dénoncent ce vol manifeste de l'État !

Le procès a été renvoyé au 7 juin à Carpentras. Une mobilisation est prévue.

Un appel à signer pour sa relaxe est en ligne sur le [site d'ATTAC \(https://france.attac.org/\)](https://france.attac.org/)



### Cinquantenaire

Deux mille cinq cents militaires pour chasser quelques dizaines de zadistes et pour détruire l'expérimentation sociale. Les habitants de la ZAD sont stigmatisés comme « dangereux » non parce qu'ils ne respecteraient pas « l'État de droit », mais parce qu'ils flirtent avec l'utopie. Si les gens commencent à penser qu'il y a un autre avenir que celui dessiné par les algorithmes, s'ils refusent d'enfermer leurs rêves dans les cases numériques auxquels ils sont promis par la politique du tri du ministre de l'intérieur et de son premier de cordée, alors il faut exercer la violence étatique pour préserver le « nouveau monde », celui des entrepreneurs de soi, contre celles et ceux qui se prennent en main avec leur idéal de liberté, d'égalité et de solidarité.

Sinon comment expliquer que ce pouvoir prenne le risque de « célébrer » mai 68 en envoyant des escouades de CRS dans les facultés ?

Comment expliquer la violence policière extrême à l'endroit des migrants au mépris des droits humains élémentaires, l'acharnement de l'État à poursuivre les citoyens solidaires ?

Le « nouveau monde » de E. Macron n'est pas tendre avec le refus de la servitude.

Image tirée de <http://www.caricaturesetcaricature.com/2018/01/mai-68-l-image-contestataire-exposition-itinerante-a-louer.html>  
<http://www.caricaturesetcaricature.com/2018/01/mai-68-l-image-contestataire-exposition-itinerante-a-louer.html>



-> [Retour au sommaire](#)

Refermer



## US Retraités - Avril 2018

### Le syndicat porteur d'avenir

#### ► Entretien avec Xavier Marand

mercredi 25 avril 2018



**Le congrès du SNES-FSU à Rennes a été un temps fort pour le syndicat. Dans un contexte difficile d'attaques contre les fonctionnaires, les solidarités, il propose des perspectives.**

#### Quel bilan peut-on tirer du congrès ?

Ce congrès a été très constructif, il conduit à des avancées importantes dans la réflexion pour l'exercice du métier, le fonctionnement des établissements, le système éducatif : la question du lycée, les conditions de l'exercice de la liberté pédagogique... Des avancées sur les questions de sécurité sociale, des solidarités... Sur l'orientation syndicale aussi dans la FSU, sur le terrain de la recomposition syndicale avec la CGT : le SNES dans son congrès a réaffirmé son attachement à ses valeurs de changement social. Et on ne doit pas oublier la très bonne organisation du congrès : félicitations à l'équipe locale !

En résumé, je dirais que ce cru 2018 a été très positif, volontariste dans ses orientations et ses décisions d'action. Les délégations étaient plus jeunes - pour beaucoup, c'était leur premier congrès -, ce qui est aussi un signe de la bonne santé du SNES.

#### Le gouvernement multiplie les attaques contre la Fonction publique, les services publics : comment réagissent les syndicats ?

On vit en effet une attaque sans précédent et insidieuse contre notre statut. Sans s'y attaquer frontalement, le gouvernement veut saper certains fondamentaux : la capacité des personnels à s'exprimer face à l'État employeur via leurs élus en CAP et CHSCT, le recrutement par concours (volonté de recourir de plus en plus à la précarité, moyen de nier la pertinence du statut pour exercer les missions de services publics). Le sujet est d'autant plus difficile à expliquer aux personnels que le statut est présenté comme figé alors qu'il évolue et a toujours su s'adapter à l'évolution de la société.

La force de la FSU a été de rassembler toutes les organisations syndicales de la Fonction publique pour discuter des modalités d'action. Les 9 ont quitté la table des pseudo-discussions, 7 sur les 9 ont appelé au 22 mars et maintenant au 22 mai, rejoints pour cette dernière par la CFDT. Premier résultat : le rendez-vous salarial initialement en octobre a été avancé au mois de juin. Nous devons maintenir la pression pour qu'il débouche sur une revalorisation de tous les personnels.



### **Comment réagir aux méthodes du gouvernement d'E. Macron ?**

Le gouvernement allie communication et répression. Il utilise les médias pour faire croire qu'il consulte, il assène ses « vérités » ce qui rend la bataille médiatique difficile. Les vraies questions ne sont pas traitées, comme pour la SNCF. Les organisations syndicales sont présentées comme radicales pour rendre leur message difficile à passer. Par ailleurs, en même temps, il organise la répression, dans les facs où les étudiants sont délogés par la force, à Notre Dame des Landes face à quelques zadistes... Sur la question des migrants, la loi en préparation est purement répressive, elle joue sur l'ambiguïté et l'hypocrisie : son but est de refouler les migrants le plus vite possible pour éviter qu'ils ne s'installent, en prétendant mieux traiter les demandeurs d'asile... Cette loi est emblématique de la double face Docteur Jeekyll et Mister Hyde.

### **Quelles perspectives peut-on envisager ?**

On voit se cristalliser les mécontentements mais monter aussi les actions par procuration. Les sondages montrent qu'il n'y a pas tant d'opposition que cela aux mouvements (comme à la SNCF) mais on a le sentiment que ces mouvements sociaux sur un périmètre particulier portent les propres revendications de chacun sans qu'il y ait besoin de se mettre soi-même en mouvement. C'est aussi qu'il n'apparaît pas d'exutoire à ce mouvement de rébellion et que le risque d'aller vers des extrêmes droites est très présent. Les exemples de durcissement en Europe sont inquiétants : Hongrie, Pologne, Autriche... Il est urgent de construire des alternatives.

->[Retour au sommaire](#)

Refermer



[Accueil](#) > [Penser et exercer son métier](#) > [Retraite](#) > [Espace retraité-e-s](#) >  
[DOSSIERS ET DOCUMENTS](#) > [SUPPLEMENTS RETRAITÉS DE L'US](#) > [US Retraités - Avril 2018](#) >  
**Un bien commun en danger !**

## US Retraités - Avril 2018

### L'avenir des retraites

## ► Un bien commun en danger !

mercredi 25 avril 2018



**La mise en scène de la fin du statut de la SNCF, telle qu'organisée par le pouvoir, est un vrai « moment Thatcher ». Il faut dégager le terrain pour d'autres contre réformes à venir, dont la fin des systèmes de retraites actuels.**

Pour l'équipe en place, il s'agit moins de réformer que de s'imposer une fois pour toutes aux corps intermédiaires et aux acteurs sociaux : mettre fin au statut des cheminots, au statut de la Fonction publique et au Code des pensions. S'en prendre au système des retraites entre dans la même logique.

#### Les régimes actuels fondés sur la solidarité

Ils reposent (régime général, régimes spéciaux, Fonction publique) sur une logique de redistribution et de solidarité entre les générations, ils fonctionnent en répartition et visent le maintien d'un certain niveau de vie pour les retraités (taux de remplacement).

Ils sont à prestation définie. Le taux de remplacement (rapport retraite/salaire) pour un nombre d'annuités défini (43 aujourd'hui) est fixé à 75 % du salaire (6 derniers mois dans la FP, salaire moyen des 25 meilleures années dans le secteur privé).

Depuis 1993, la volonté des politiques de réduire la part de PIB consacrée au financement des retraites a abouti à des **réformes paramétriques** (âge de départ, durée de cotisation, décote, etc.) qui ont largement dégradé le niveau des pensions. Depuis 2003, le régime d'indexation du public a rejoint celui du privé basé sur les prix, ce qui a contribué à accentuer la baisse du pouvoir d'achat des retraités.



Le 15 mars en Bretagne

#### La réforme systémique ou quand le mot solidarité disparaît du vocabulaire

Selon E. Macron « *La protection sociale doit désormais se fonder sur l'individu* ».

La réforme systémique c'est : « **un système universel par points plus lisible, plus simple. Il responsabilise l'individu [...] qui peut choisir l'âge de son départ à la retraite** » selon Jean-Paul Delevoye [1]. **Ce système est contributif**, les droits sont étroitement liés aux cotisations versées, il laisse donc de côté les mécanismes de solidarité, (droits familiaux, réversion, maladie, chômage, etc.). Le départ en retraite est présenté comme un choix individuel : c'est « **la retraite à la carte** ». C'est un système à « **cotisations définies** », on sait combien on cotise, on ignore quel sera le montant de la pension.

**Chaque individu est renvoyé à sa responsabilité pour construire sa retraite.** Les conditions de départ à la retraite (âge, montant de la pension) ne sont plus l'objet de négociations collectives.

Dans ce régime, **toute la carrière du salarié est prise en compte** (avec tous les aléas de la vie). Chaque assuré acquiert des points en fonction des cotisations versées (le nombre de points acquis = montant de ses cotisations / « valeur d'achat du point »). La pension qui lui sera versée sera proportionnelle au nombre de points acquis multiplié par la « valeur de service du point ».

La « valeur d'achat » et la « valeur de service » du point sont fixées chaque année de sorte que le système soit équilibré (cotisations perçues = prestations versées). Dans un tel régime, **les pensions déjà liquidées** sont elles-mêmes indexées sur la valeur de service du point. Ainsi le niveau du financement consacré aux régimes publics reste bloqué au niveau actuel (13,8 % du PIB). Comme le nombre de retraités augmente, **la conséquence logique est la baisse des pensions. Le recours aux assurances complémentaires** est sous-jacent... et aux fonds de pension (à la française !).

### **Notre système de retraite : un bien commun en danger !**

Il faut réaffirmer notre attachement à notre système de répartition, préserver les régimes spéciaux dont celui des fonctionnaires qui a toute légitimité dans le cadre du statut de la Fonction publique. Mais pour cela, il est indispensable de revenir sur les réformes depuis 1987 qui ont considérablement dégradé nos pensions, les conditions de départ à la retraite et la revalorisation des pensions. Pour financer ce retour sur les réformes précédentes, une autre répartition des richesses est indispensable, ce sont les choix budgétaires qui sont à modifier.

Les années 2018 et 2019 seront celles de la « concertation modèle Macron », les forces syndicales de progrès social devront mener le combat contre ce qui serait une régression sociale de grande ampleur.

**Jacky Brengou**

-> [Retour au sommaire](#)

Refermer

## Notes

---

- [1] « Haut Commissaire pour la réforme des retraites »  
(interview à « Notre Temps » février 2018)



[Accueil](#) > [Penser et exercer son métier](#) > [Retraite](#) > [Espace retraité-e-s](#) >  
[DOSSIERS ET DOCUMENTS](#) > [SUPPLÉMENTS RETRAITÉS DE L'US](#) > [US Retraités - Avril 2018](#) >  
**Érosion continue du pouvoir d'achat en climat libéral**

## US Retraités - Avril 2018

### Les retraités font les comptes

## ► Érosion continue du pouvoir d'achat en climat libéral

mercredi 25 avril 2018



**La riposte exceptionnelle des retraité.e.s le 15 mars à l'appel du groupe des 9 est à la mesure de la violence de l'augmentation de 25 % de la CSG (1,7 point). Elle est un point d'appui dans la poursuite de l'action.**



La mobilisation a contraint le gouvernement à en rabattre sur la morgue affichée et à proposer de « *corriger le dispositif* » pour 100 000 couples pour 2019. C'est un petit pas qui ne règle pas pour autant l'injustice de la mesure quand 5 Mds de cadeaux fiscaux sont accordés aux revenus flamboyants du capital. L'augmentation de la CSG doit être supprimée pour tous car elle pèse de tout son poids sur un pouvoir d'achat déjà sérieusement amputé au fil des années.

#### Effet corrosif des reports et du gel de la revalorisation

De 2009 à 2019, les reports de la revalorisation des pensions auront fait le tour du calendrier : 3 mois en 2009 (1<sup>er</sup> avril), 6 mois en 2014 (1<sup>er</sup> octobre), 3 mois en 2018 (1<sup>er</sup> janvier 2019 ?). Par ailleurs, au cours de cette période, les pensions ont été gelées. 2018 est une année blanche. Qu'en sera-t-il au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ?

Combien de centaines de millions économisés chaque année sur les pensions quand les dépenses contraintes (logement, alimentation, santé, énergie...) n'ont cessé d'augmenter ? L'argument d'une inflation faible ne tient plus puisque l'INSEE note une reprise de + 0,6 % en 2016 et + 1,2 fin 2017, niveau le plus haut depuis 2012. La défense du pouvoir d'achat passe, dans l'immédiat, par une revalorisation fondée sur la hausse des prix avec des mesures de rattrapage des pertes

subies.



**Macron a remercié les retraités (!) - Les retraités ne lui disent pas merci !**

### Usure due aux mesures fiscales

Les retraités la connaissent bien. Après le 15 mars, E. Philippe prétend avoir "entendu les voix" plaidant pour un rétablissement de la "demi-part des veuves". Il va donc nous falloir continuer à parler encore plus fort en rappelant aussi les mesures fiscales qui doivent être supprimées. La moins bien connue est la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), taxe de 0,3% imposée depuis 2013 aux retraité.e.s imposables pour l'aide à l'autonomie à domicile. Elle s'oppose à la solidarité nationale qui devrait prévaloir pour l'aide à la perte d'autonomie et elle est toujours en partie détournée (jusqu'à contribuer au versement du RSA en 2016). Cynisme garanti ! Les retraité.e.s paient le refus d'une réforme fiscale qui permettrait des recettes nouvelles grâce à une plus juste répartition des revenus, ou bien l'absence de mesures contre l'évasion fiscale de 80 Mds par an...

### Effet abrasif de l'indexation des pensions sur les prix

La revendication du retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen a été portée dans toutes les actions initiées par le groupe des 9. L'indexation sur les prix à la place des salaires influe en effet dans le privé depuis 1993 sur le niveau de la pension au moment de la liquidation et pour tous (depuis 2004 dans la FP) sur l'évolution des pensions. Parmi les mesures régressives imposées par les réformes des retraites, l'indexation sur les prix est reconnue comme le levier majeur de la baisse des dépenses pour les pensions. L'indexation sur l'évolution du salaire moyen permettrait de résister au décrochage programmé du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs en restituant à la pension sa fonction de rémunération continuée du travail. C'est l'une des raisons de notre solidarité avec les fonctionnaires et tous les salariés pour le développement d'emplois qualifiés et la revalorisation des salaires.

Bilan de ces érosions cumulées ? 20 % de perte de pouvoir d'achat en 12 ans, et ce avant l'augmentation de la CSG. Voilà qui appelle à rester mobilisé.e.s contre les mesures qui veulent transformer la retraite en simple assistance sociale au mépris des droits conquis et de la cohésion sociale.

**Martine Beaulu-Barlier**



**Entendu dans la manif**

Quand j'étais jeune, je payais une vignette « pour les vieux ».  
Plus tard, on m'a pris le lundi de Pentecôte « pour les vieux ».  
Aujourd'hui que je suis vieux et que j'ai une petite retraite,  
On me prend 1,7 point de CSG « pour les jeunes ».  
On m'a pris pour un c... toute ma vie !

->[Retour au sommaire](#)

Refermer



## US Retraités - Avril 2018

### Urgences santé publique

## ► Collectifs de défense contre casse programmée

mercredi 25 avril 2018

### SANTÉ / SOCIÉTÉ

**Les plans Bachelot-Touraine sont relayés aujourd'hui avec zèle par Agnès Buzyn au Ministère de la Santé. Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont comme priorité non le bien public mais la réduction des coûts. Les personnels sont en burn-out.**

**Des collectifs de plus en plus nombreux s'organisent pour refuser la régression programmée, les retraités y sont nombreux.**

**À Aubagne, c'est le service de réanimation** de l'hôpital public qui est menacé par l'ARS au motif qu'existe un autre service de réanimation dans le secteur... celui d'une clinique privée !

Les citoyens, les médecins confirment que les deux sont nécessaires. Un comité de défense de l'hôpital a été constitué, 10 000 signatures ont été recueillies.

**Dans la Manche, c'est le SMUR** (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) de Granville qui pourrait vivre ses dernières heures. C'est le dernier du département. Là ce sont les médecins qui se sont organisés en collectif (une centaine) pour défendre le SMUR. La question des délais d'intervention est plus que jamais posée pour sauver des vies.

**L'étude de cas du Nord Essonne** : même inquiétude à l'annonce il y a quelques années, dans le cadre des groupements hospitaliers de territoires (GHT), de la fermeture de 3 hôpitaux. Juvisy, Longjumeau et Orsay perdraient leur hôpital de proximité contre la création en 2024 d'une nouvelle structure sur le plateau de Saclay, vanté comme pôle d'avenir, avec un nombre de lits réduit de moitié. Les moyens donnés pour les hôpitaux existants ont diminué, les travaux nécessaires n'ont pas lieu, rendant la vie plus difficile et accroissant les risques pour les personnels et les patients.



**Dans les rues de Longjumeau le 10 février  
(Alain Veyssset)**

Un comité de défense s'est créé pour demander le maintien des hôpitaux actuels et leur réhabilitation. Des dizaines de milliers de signatures ont été obtenues, des assises locales pour la santé se tiennent et même les édiles qui avaient cautionné le projet font mine de nuancer leur position.

Le COPERMO (Comité Interministériel de Performance et de la Modernisation de l'offre de soins) a fait des réserves sur la faisabilité du montage et reporté sa décision en demandant de revoir la structure proposée, insuffisante [1].

Le débat est devenu public et permet aussi un coup d'éclairage sur le projet « Paris-Saclay » (rappelez-vous, pour être bien placés dans le classement de Shangāi etc.) qui pourrait bien être dans l'impasse [2] ... Décidément, il est urgent que les citoyens se mêlent de leur vie !

Les habitants du Nord Essonne étaient plus de 200 dans les rues

enneigées en février, ils multiplient les rencontres et une nouvelle manifestation vient d'être annoncée le 26 Mai.

**Mireille Breton**

->[Retour au sommaire](#)

Refermer

## Notes

---

[1] Pour en savoir plus : <https://fr-fr.facebook.com/comitehopitaux91/> (<https://fr-fr.facebook.com/comitehopitaux91/>)

[2] Voir rapport de la cour des comptes Fev 2017



[Accueil](#) > [Penser et exercer son métier](#) > [Retraite](#) > [Espace retraité-e-s](#) >  
[DOSSIERS ET DOCUMENTS](#) > [SUPPLEMENTS RETRAITÉS DE L'US](#) > [US Retraités - Avril 2018](#) >  
« On n'a pas volé la SNCF, c'est notre argent » (1)

## US Retraités - Avril 2018

### Les Chibanis et la discrimination

#### ► « On n'a pas volé la SNCF, c'est notre argent » (1)

mercredi 25 avril 2018

### SANTÉ / SOCIÉTÉ

**Cela a fait peu de bruit mais c'est un événement important. Le 31 janvier, la Cour d'appel de Paris a condamné la SNCF pour discrimination envers 848 anciens cheminots marocains embauchés entre 1970 et 1983.**

Les Chibanis, ce sont les « cheveux blancs », ces travailleurs venus d'Afrique du Nord, ici du Maroc, à la demande de la France. Ils racontent comment ils ont été réunis par l'Office de l'Immigration pour des examens médicaux puis sont venus en France travailler pour la SNCF, sur les voies ou au triage.

Dans leur contrat, ils devaient avoir les mêmes conditions et les mêmes avantages que les cheminots français (Statut PS25). Ce ne fut pas le cas (âge de la retraite, conditions de salaire et absence d'évolution de carrière comme le stipulait une annexe au statut...). Le défenseur des Droits a souligné l'existence dans ce dossier d'une discrimination "organisée, statutaire", « *qui n'est pas sans lien avec notre histoire coloniale* » [1]. Les dommages et intérêts peuvent s'élever jusqu'à 290 000 € par salarié.

Ces « jeunes travailleurs » comme ils étaient appelés à leur arrivée sont aujourd'hui des retraités qui ont travaillé des dizaines d'années en France. Ils ont longtemps été « oubliés », parfois dans des foyers. Ils seraient entre 800 000 et 850 000 relevant de ce « statut de précarité », dont 350 000 ont plus de soixante-cinq ans.

Mireille Breton

Photo youtube : [https://www.youtube.com/watch?v=IA5\\_xwmgeA4](https://www.youtube.com/watch?v=IA5_xwmgeA4)  
([https://www.youtube.com/watch?v=IA5\\_xwmgeA4](https://www.youtube.com/watch?v=IA5_xwmgeA4))



->[Retour au sommaire](#)

Refermer

## Notes

---

[1] Propos d'un Chibani après la décision de la Cour d'Appel

## Mobilisés dans toute la France pour leurs droits

### ► Macron méprise la colère des retraités

mercredi 25 avril 2018



**Plus de 160 manifestations et rassemblements en France, le 15 mars, ont rendu les retraités incontournables. Petit tour d'horizon non exhaustif des pointages en cours de manifestations. Et ce n'est pas fini...**

#### La campagne d'actions continue

E. Macron a bien remercié les retraité.e.s mais refuse de les entendre. Si le gouvernement a été obligé de tenir compte de l'ampleur des rassemblements du 15 mars (ci-dessous) en annonçant un léger aménagement de la CSG concernant 100 000 familles et la confirmation de la hausse de 35 € de l'ASPA minimum vieillesse), le compte n'y est pas, surtout que cette mesure ne sera effective qu'en 2019. Le groupe des 9 poursuit le travail unitaire commencé depuis 4 ans.



Marseille

Face au mépris, face à une politique injuste qui offre des milliards de cadeaux fiscaux aux grands patrons et aux plus riches, c'est aux retraité.e.s qu'il demande de compenser la baisse du pouvoir d'achat des salarié.e.s.

Il est proposé une campagne unitaire en deux temps dans les lieux publics :

- **Signature d'une pétition** [1] demandant une loi de finances rectificative annulant la hausse de la CSG pour tous, ainsi que la fin du gel des pensions et leur revalorisation ;
- **Journée nationale d'action le 14 juin**

s'appuyant sur la pétition et tournée vers les députés qui seront amenés à voter cette loi rectificative.



Cahors (JLV)

L'unité manifestée par le groupe des neuf (7 représentants au Haut conseil Enfance, Famille et Age) a conduit M. FRAGONARD, son président, à les recevoir après leur lettre de saisine : il doit rédiger prochainement une note sur la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale. Cette note devrait être connue avant la prochaine réunion du Haut Conseil du 17 mai.



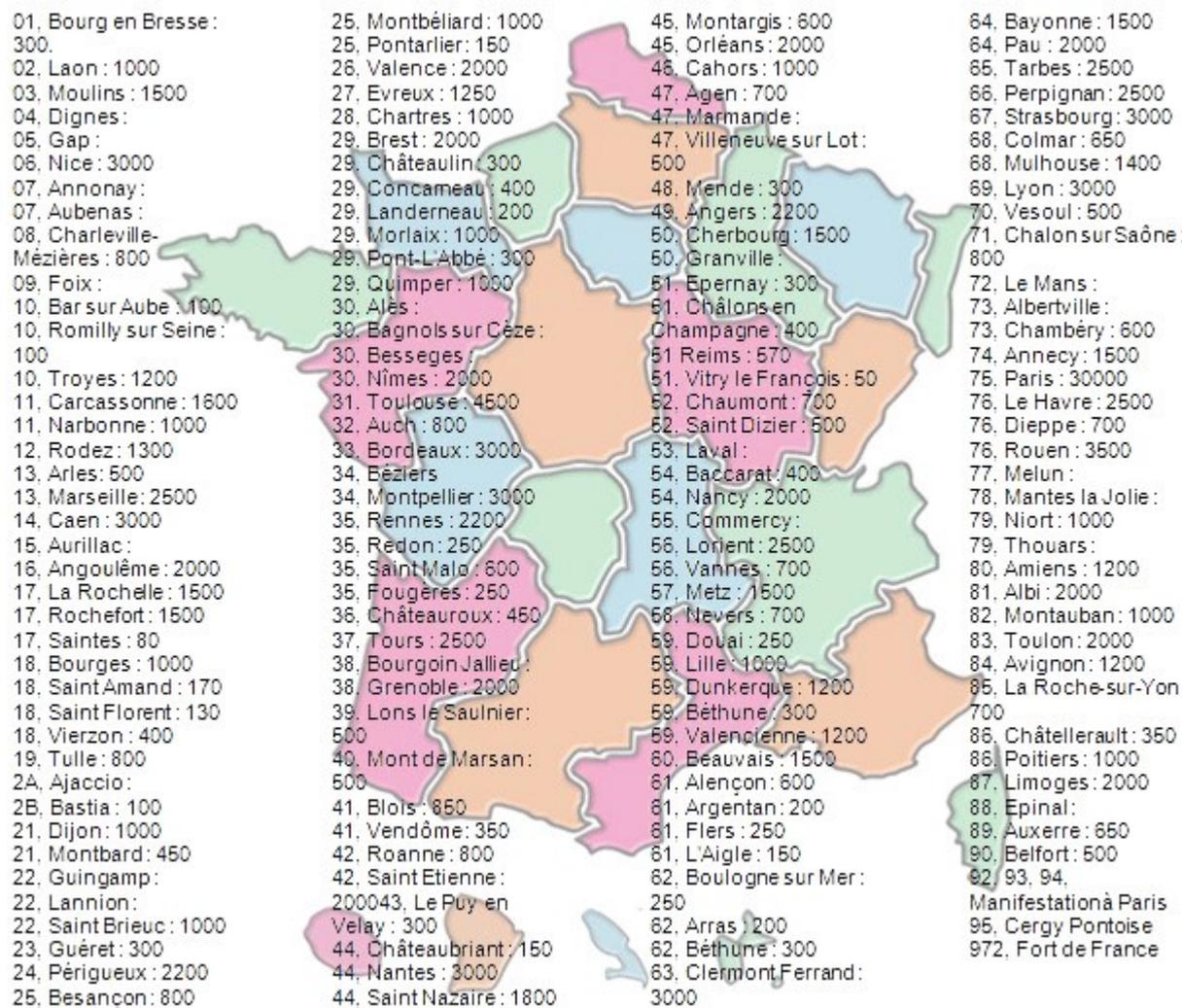
Toulouse



Bordeaux

**Marylène Cahouet**

**Des retraité.e.s en marche dans les rues de France le 15 Mars !**



---

## Impressions de congrès

### ► Passionnant exercice de démocratie

mercredi 25 avril 2018



## VIE SYNDICALE

**« On commence à vieillir quand on finit d'apprendre », dit un proverbe japonais. Participer à un premier congrès national du SNES arrivé à la retraite est une expérience très enrichissante, à bien des égards.**



A souligner : un accueil et une organisation sans failles dans ce magnifique couvent des Jacobins au cœur du centre historique de Rennes. Un grand merci aux organisateurs pour leur travail et leur disponibilité qui ont grandement facilité le travail des congressistes.

Une semaine intense de travaux et de réflexions très intéressants autour des quatre thèmes au programme. Des débats animés, toujours argumentés et dans le respect des positions de chacun. Des rapporteurs à l'écoute, soucieux d'intégrer au mieux les amendements proposés. Bref, l'exercice passionnant d'une démocratie interne vivante.

Des rencontres émouvantes avec des représentants venant de tous horizons comme lors de cette intervention très forte de Leslie Bondot du SNES-FSU Guadeloupe décrivant le quotidien des collègues de Saint Martin ou encore l'accueil très chaleureux fait à la délégation de postiers en grève depuis trois semaines pour la défense du Service public.

D'autres rencontres encore au cours des pauses et cette impression d'être en contact avec un échantillon de la France. Celle qui nous unit, celle avec laquelle on partage les mêmes valeurs de solidarité, un même projet de société plus juste.

Et au-delà des travaux et du sérieux des débats, des moments de détente, pendant les repas avec les contributions gustatives ou culturelles de diverses régions et une soirée festive pour se détendre et recharger les batteries.

Et pour les retraités une avancée sur les thèmes qui nous sont chers avec un renforcement de nos mandats pour une Sécurité sociale à 100 % et une réflexion sur le rôle des mutuelles concernant, notamment, leur intégration progressive dans une Sécurité sociale renouvelée.

Le refus d'une CSG augmentée à la place des cotisations sociales et la question du financement des EHPAD ont été

réaffirmés.

Bref une semaine de travail passionnant qui permet de repartir avec une énergie revendicative gonflée à bloc.

**Manuel Fernandez**  
**S1 retraités Dordogne**

## Des retraité.e.s actifs au SNES !

### ► Un congrès productif

mercredi 25 avril 2018

## VIE SYNDICALE

**Les retraités se sont investis dans les discussions des trois thèmes qui les concernaient particulièrement. Ce fut un bon congrès globalement réussi.**

Les congressistes sont d'accord : débats intéressants, délégations nettement rajeunies et féminisées signe de pérennité pour le SNES. Des retraités dans la plupart des S3, une réunion de catégorie animée le mardi soir.

Les points essentiels à retenir :

**Thème 2 : Nos métiers en question.** Très peu ou pas d'interventions sur les retraites puisque les retraites étaient traitées dans le thème 3 pour l'essentiel. Néanmoins on voit mal comment traiter de la « carrière » sans conclure par des mandats fondamentaux sur ce point. L'accent a été mis sur l'action sociale et sur la fin de carrière : revendication d'une CPA mais il faudrait approfondir la réflexion sur la fin d'activité professionnelle au moment où l'âge du départ effectif en retraite recule.



**Thème 3 : Solidarités, alternatives économiques et sociales.** Très riche, très animé. Dans ce thème sont abordées les questions de fiscalité, d'écologie, de politique de l'État, de politique familiale et de perte d'autonomie, de droits et liberté, de laïcité... Nous retiendrons ici deux points.

**Santé :** le congrès se prononce fermement contre le projet d'une protection sociale obligatoire pour les fonctionnaires et déplore la dérive des mutuelles. Il affirme la nécessité du remboursement à 100 % par la sécurité sociale. Il met en débat « *l'intégration progressive des mutuelles (et de leurs personnels) dans la sécurité sociale rénovée et la suppression des complémentaires santé à but lucratif* ».

**Retraites :** les mandats sur la retraite sont réaffirmés ; le SNES refuse les projets de réforme qu'il analyse (comptes notionnels, retraite par points...).

**Thème 4 : Pour un syndicalisme moteur du progrès social.** Le congrès se félicite d'une meilleure structuration des SFR à la FSU et de la reconnaissance de celle-ci au HCA et dans les CDCA. Il recommande de développer les groupes actifs/retraités pour mieux prendre en compte les questions de santé, de protection sociale et des retraites à sein de la fédération. Il insiste sur l'importance de la FGR-FP comme outil pluraliste dans le contexte de menaces pesant sur le Code des pensions et souhaite renforcer la dynamique de la FGR dans la perspective de son prochain Congrès.



---

## Des positions communes : plus de poids

### ► CDCA : un levier pour l'action

mercredi 25 avril 2018



## VIE SYNDICALE

**Malgré les différences de fonctionnement des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie selon les départements, la mise en place d'une réflexion commune autour d'analyses et de propositions renforce notre détermination.**

L'académie d'Orléans-Tours (et la région Centre Val de Loire) est composée de six départements. Après la publication des décrets, l'installation de chaque CDCA a pris du temps : de mai 2017 pour le Loir-et-Cher jusqu'à avril 2018 pour le Cher. Les sections départementales FSU ont demandé et obtenu 1 siège dans la commission « personnes âgées » (1 titulaire et 1 suppléant) et 1 siège dans la commission « personnes handicapées » pour 2 des 6 départements.

Même si nous avons pu nous appuyer sur les représentants de l'ex-Coderpa, pour beaucoup d'entre nous, c'était une première. Comment intervenir dans des instances où la représentation syndicale est très minorée, avec un décret laissant beaucoup de décisions aux politiques départementales ?

Dès le début, nous avons échangé et constaté une grande disparité concernant l'information des représentants et les projets de règlement intérieur notamment. Il a donc été décidé, dans le cadre du CFR Centre Val de Loire, de nous réunir pour trouver ensemble ce que nous pourrions défendre, proposer, faire évoluer dans chaque CDCA.

La 1<sup>ère</sup> réunion, à laquelle participait Marylène Cahouet, s'est tenue en décembre 2017 (une quinzaine de participants) : état des lieux de chaque département, informations générales et surtout étude des différents règlements intérieurs. Nous avons ainsi défini des demandes communes en particulier sur le remboursement des frais de déplacement. Des règlements intérieurs ont pu ainsi être modifiés. Forts de cette expérience réussie, nous avons souhaité poursuivre cette méthode de travail en commun.

Une 2<sup>ème</sup> réunion a donc eu lieu le 15 février : bilan du travail en CDCA et, en prévision de l'avis à émettre sur le PRS (projet régional de santé), harmonisation de nos interventions en CDCA. Réunion très utile compte tenu de la complexité du dossier. Fort heureusement les membres du CDCA 28 (FSU, FO, CGT, CFE.CGC) avaient déjà fait un gros travail d'analyse.

A été décidée une 3<sup>ème</sup> réunion fin mai qui fera le point sur le fonctionnement des CDCA, sur le travail en groupe actifs-retraités dans la FSU, et abordera des sujets relatifs à la santé (numerus clausus, maintien à domicile/EHPAD...). Notre représentant au CESER a donné son accord pour travailler avec nous sur les sujets communs.

Ce groupe CDCA-FSU Centre permet une réflexion et des positions communes sur des sujets régionaux. Il est à encourager dans toutes les régions. Grâce à ce travail, aux stages nationaux de la FSU, localement, la FSU a pu



apparaître comme force de propositions. Cette reconnaissance a réactivé des intersyndicales dans les départements où elles étaient en sommeil.

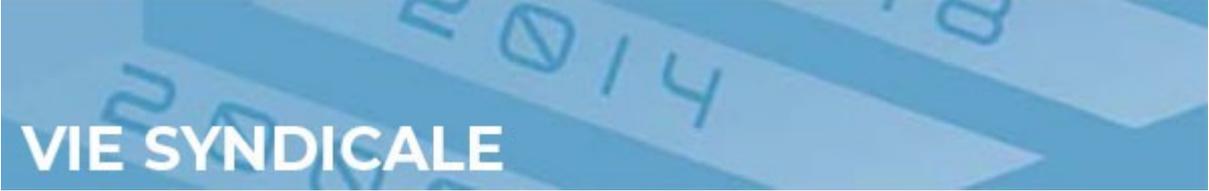
**Michèle Martin**

---

## CDCA du LOT

### ► De l'utilité de certains syndicats

mercredi 25 avril 2018



## VIE SYNDICALE

**Il était une fois un département de la France profonde où la mise en place du CDCA avait pris du temps, beaucoup de temps. Et rencontré l'hostilité d'autres syndicats...**

Enfin, un arrêté du 30/01/2018, fixant sa composition, attribuait à la FSU un siège dans chacune des 2 formations (personnes âgées et personnes handicapées) et la réunion d'installation était convoquée pour le 13 mars 2018.

Une réunion intersyndicale avait été organisée pour la préparer de manière unitaire, notamment sur le règlement intérieur, mais ni l'UNSA, ni la CFDT, bien qu'invités, n'avaient jugé utile d'y participer.

Le 8 mars, on apprenait que, suite au recours de 2 syndicats, dont l'un, la CFDT, contestait notamment la représentativité de la FSU pour la formation « personnes handicapées », l'arrêté devait être réécrit et l'installation reportée.

Malgré nos protestations et un courrier au président du Conseil Départemental, sur le nouvel arrêté, la FSU a disparu de la formation « personnes handicapées » !

Par ailleurs, l'UNSA a fait exclure la FGR-FP du CDCA de la Haute-Garonne (personnes âgées) et la FSU de celui du Tarn et Garonne (personnes handicapées).

Chacun appréciera.

**Jean-Louis Viguier**

## Vivre en EHPAD

### ► La révolte

mercredi 25 avril 2018

## DOSSIER

**Scandale : quand soins aux personnes en perte d'autonomie rime avec maltraitance et profits pour quelques grands groupes... L'opinion publique s'indigne du sort réservé aux personnes en perte d'autonomie. Les personnels s'exaspèrent de l'absence de réponses réelles à leurs revendications. Comment peut-on ne pas être attentifs aux besoins des plus âgés et de ceux qui les prennent en charge ?**

**Il y a urgence !**



### Sommaire

- [Mal-être dans les EHPAD \(Quel-avenir-pour-les-avance-e-s-en-age.html\)](#)
- [Entretien avec Claudette Brialix \(Entretien-avec-Claudette-Brialix.html\)](#)
- [Témoignages \(Temoignages-33547.html\)](#)
- [Psy et fin de vie / la question du bien-être \(La-question-du-bien-etre.html\)](#)
- [EHPAD publics / EHPAD privés \(EHPAD-comparaisons-Public-Prive.html\)](#)
- [Des luttes unitaires \(Legitimes-revendications-des-personnels-en-souffrance.html\)](#)
- [Rester chez soi, aller en établissement : avons-nous vraiment le choix ? \(Des-EHPAD-de-qualite-une-necessite.html\)](#)
- [Pour ne pas conclure \(Il-est-grand-temps.html\)](#)

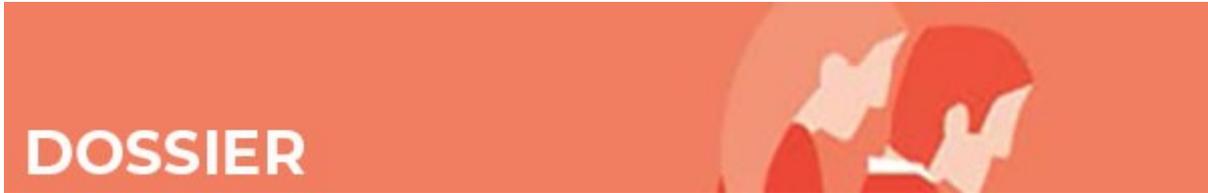
*Dossier réalisé par Dominique Balducci, Jean-Paul Beauquier, Georges Bouchart, Marylène Cahouet, Annie Eveno, Danièle Henry, Marie-Laurence Moros, Michèle Olivain, Martine Stemper, Jean-Louis Viguié.*

---

## Mal-être dans les EHPAD

### ► Quel avenir pour les « avancé.e.s en âge » ?

mercredi 25 avril 2018



## DOSSIER

**Offrir à celles et ceux qui ne peuvent plus vivre chez eux un accueil, des soins, une vie digne semblerait un minimum. Ne mesure-t-on pas le degré de développement d'un pays à la façon dont il traite ses « anciens » ?**

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a totalement occulté la question des EHPAD, une niche financière pour les multinationales dans les établissements privés à but lucratif alors que le nombre de places dans le public est insuffisant. Elle néglige la question des conditions de formation, de travail et de rémunération des personnels. La grève du 30 janvier, la manifestation du 15 mars ont pourtant souligné le scandale d'une telle situation. Elles ont sensibilisé l'opinion publique souvent confrontée au problème et ont permis d'imposer un débat national sur la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. Le gouvernement reste sourd au reste à charge exorbitant pour les pensionnaires et leurs familles et met en avant une mauvaise organisation du secteur, exaspérant un peu plus les personnels épuisés par leurs conditions d'exercice du métier : manque criant d'effectifs de soignants, minutage en accéléré des temps pour s'occuper de chaque malade, on entre vite dans la maltraitance, surtout pour les plus dépendants. Toilette expédiée, malade abandonné sur son lit ou son fauteuil, gavage à la cuillère : pas le temps, pas le loisir de s'occuper de chacun.

#### **Les questions à traiter sont nombreuses**

**Le coût** des EPHAD pour les résidents et leurs familles : chers, très chers EHPAD, ils exigent parfois de vendre ses biens pour payer ou de faire porter le poids du coût sur ses proches. Le manque de places dans le public pèse sur les décisions à prendre, surtout dans les zones urbaines où les prix grimpent.

**Les besoins des personnels en nombre et en formation** : c'est la première revendication des personnels à tous niveaux. Les personnels souffrent, n'arrivent pas à faire leur travail correctement, se sentent maltraitants, se voient en butte aux reproches sans avoir la possibilité de faire mieux. L'encadrement n'est pas toujours à la hauteur, exige rapidité plutôt qu'attention au malade, à ses besoins, à ses désirs... Les conditions de travail et de rémunération ne favorisent pas le recrutement, la charge psychique n'est pas prise en compte. La suppression des contrats aidés – qui ne sont pas la solution mais apportaient une aide indispensable – a encore aggravé la situation. Le ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement était pourtant prévu dans le plan solidarité grand âge de 2006.

**Le suivi et la vigilance médicale** : le manque de médecins (40 % des établissements n'ont pas de médecins coordinateurs) et d'infirmières pose le problème des soins. Et la charge revient aux aides soignant-e-s qui n'ont souvent pas de formation ni de soutien.

**La responsabilité de l'État et la réforme globale du financement du secteur** : comment donner des moyens suffisants aux établissements d'accueil ? Les gouvernements successifs depuis une décennie n'ont pas tenu leurs engagements et les dernières mesures de la ministre de la santé ne vont pas améliorer durablement la situation. Elles n'offrent pas de perspectives claires et ne vont pas dans le sens de la mise en place d'un service public adapté. Les manifestant.e.s réclament la mise en place d'un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie, avec la création d'un prestation autonomie.

**L'avenir :** si la plupart des retraités sont en (relative) bonne santé, l'espérance de vie s'étant allongée, ils seront dans les années à venir de plus en plus nombreux à avoir besoin d'une prise en charge totale. La perte d'autonomie devrait concerner 2,6 millions de personnes âgées en 2060, selon l'INED. Et gouverner, c'est prévoir...

### **Des chiffres sur les EHPAD [1]**

On compte environ **728 000 personnes** vivant dans **7 428 EHPAD** avec une moyenne **d'âge à l'entrée de 85 ans**. **Cinq résidents sur six** bénéficient de l'APA. **Plus d'un sur cinq** est touché par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées : **57 % des résidents** sont en situation de dépendance. Les établissements sont en majorité publics (**44 %**) ; ils sont privés associatifs pour **31 %** ou bien privés lucratifs (**25 %**).

**Le coût médian d'hébergement**, laissé à la charge du résident (moins les aides diverses notamment l'APA) est de **1 740 euros par mois** (la moitié des résidents paient moins et l'autre moitié plus). Il est de **3 154 euros** à Paris ou dans les Hauts de Seine et **1 616 euros** dans la Meuse.

Le taux d'équipement par département est de **171 sur 1 000 habitants** en Lozère, **162** en Ardèche contre seulement **39** à Paris.

Le taux d'encadrement moyen dans les EHPAD français est de **0,57** soignant pour un résident (moins de 60 agents pour 100 résidents) alors que, dans les pays nordiques, le ratio est d'un soignant pour un résident.

## Bien vieillir ensemble

### ► Entretien avec Claudette Brialix

mercredi 25 avril 2018

## DOSSIER

**La Fédération Nationale des Associations et des Amis des Personnes Âgées et de leurs familles (FNAPAEF) est une association de loi 1901 ayant pour objectif la mise en œuvre d'un accompagnement de qualité de la personne âgée fragilisée, en concertation avec les pouvoirs publics. La FNAPAEF est présente sur toutes les questions relatives à la filière gériatrique (perte d'autonomie, du domicile à l'EHPAD, accompagnement en milieu hospitalier mais aussi problèmes des aidants).**



**Claudette Brialix** est vice-présidente de la FNAPAEF et présidente de Bien Vieillir Ensemble 36.

#### Quel rôle joue votre fédération auprès des personnes âgées ?

La **FNAPAEF** privilégie le partenariat avec les associations de directeurs et avec les professionnels (dont les instances syndicales) et se positionne comme une courroie de transmission entre le terrain, où elle est très présente à travers **son réseau d'associations locales**, et les Pouvoirs Publics où elle est reconnue et régulièrement consultée sur les questions relatives à l'adaptation de la société au vieillissement et à la perte d'autonomie. Elle est membre du HCFEA, administrateur de l'UNIOPSS et membre de la CNSA.

#### Quel regard portez-vous sur la situation actuelle des EHPAD ?

Depuis 15 ans, nous alertons sur les difficultés rencontrées en EHPAD lesquelles n'ont fait que s'aggraver au fil des années. Nous attendions un mouvement de protestation national car pendant longtemps la société ne voulait pas entendre la réalité du vécu des personnes âgées. Nous participons à ce mouvement et souhaitons qu'il continue car jusqu'à présent, à l'exception du rapport parlementaire de Mmes IBORRA et FIAT, ce ne sont pas les « mesurette » annoncées qui vont résoudre le problème de fond : financement de la perte d'autonomie.



Depuis 15 ans, les personnes âgées sont accueillies en EHPAD plus tardivement (85 ans) et ont une situation de santé beaucoup plus dégradée. Elles souffrent de multi-pathologies et les maladies cognitives sont aujourd'hui dominantes (Alzheimer ou assimilé). De plus on oublie que la première mission des EHPAD est de permettre aux personnes accueillies de maintenir les capacités qui leur restent et de leur assurer un cadre de vie le plus agréable possible. **L'EHPAD est un lieu de vie où l'on soigne et pas un lieu de soins où l'on vit.**

#### Quelles sont vos attentes pour une réelle amélioration ?

**Les propositions du rapport IBORRA, FIAT** permettraient une amélioration sensible de la situation. Mais le financement de la perte d'autonomie toujours reporté est le préalable à toute réponse. Nous sommes pour un

financement public reposant sur la solidarité nationale.

Sur les établissements, il convient de faire évoluer le concept. Mais ceci doit s'opérer sans précipitation et en **concertation avec les usagers**. Leur parole ne saurait être portée par les seuls professionnels. La rationalité financière ne peut être le seul argument. Or en ce moment c'est souvent le seul.

---

## ► Témoignages

mardi 25 avril 2018



### DOSSIER

#### Témoignages

##### **Pour la dignité de vie des résidents en EHPAD**

Je suis une « aidante familiale ». Mon père, atteint de la maladie d'Alzheimer, vit dans un EHPAD, en unité fermée de 15 personnes. Un cadre confortable, des personnels relativement stables et à l'écoute, des activités pour les résidents, des « animations » avec les familles, autant de points positifs.

Deux aides-soignantes en journée, mais une seule la nuit, qui s'absente pour sa tournée à un étage de « valides » alors que des résidents « déambulent ». Aucun personnel le matin à la relève : sur ce temps bref, déjà des violences entre résidents, ce qui pose la question de leur sécurité. Pas d'infirmière la nuit. Un médecin coordonnateur présent deux jours par semaine car partagé avec deux autres EHPAD. Une énième « galère » (de 3 mois) pour faire intervenir un dentiste sur un appareil.

4 emplois aidés supprimés. Le Préfet en a généreusement « rendu » un après intervention du Conseil de Vie Sociale. Au 2<sup>e</sup> étage, pour être sûres que tous les résidents mangent le soir, les familles se relaient faute de personnels suffisants.

Une secrétaire part à la retraite. C'est un « pilier » de l'EHPAD, connaissant les familles, travaillant le samedi matin à l'accueil dans l'intérêt des « aidants » actifs, dont certains habitent parfois loin. Sa remplaçante est recrutée en service civique pour 23 h hebdomadaires, sur 6 mois (et avec une indemnité d'environ 600 euros !!!). "Contraintes budgétaires", répond le directeur.

Nous étions en famille à la manif des personnels des ehpad le 30 janvier pour soutenir leurs revendications. Comment parler du projet de vie des résidents, du respect de leur dignité sans moyens financiers et humains ???!

##### **Des personnels dévoués mais pas assez nombreux**

Mon père séjourne dans un EHPAD public depuis plus de 5 ans. Les moyens en personnels sont plutôt au-dessus de la moyenne (0,73/1), l'établissement accueille 120 résidents et dispose entre autres d'une psychologue à temps plein, d'une ergothérapeute, d'une psychomotricienne, de 2 animatrices. Le personnel est relativement stable, très dévoué et attentif aux résidents, les activités nombreuses et variées, les troubles cognitifs bien pris en charge (existence d'un PASA [1] depuis 3 ans). Malgré tout on sent bien qu'à certains moments les rouages se grippent, notamment pendant les vacances et en cas d'épidémie, et régulièrement le week-end. Il est arrivé qu'une aide-soignante se retrouve seule pour plus de 30 résidents, la directrice n'ayant trouvé personne en interim.

##### **De la situation des EHPAD dans le Val-de-Marne**

*Les Conseils de la Vie Sociale*

L'Inter-CVS créé dans le département du Val-de-Marne en 2015 réunit les représentants des familles élus dans les Conseils de la Vie Sociale des EHPAD. Ces instances pourtant réglementaires, et éléments de propositions au sein des établissements, ont beaucoup tardé à se mettre en place et peu d'entre eux ont un fonctionnement optimum. Il y a 75 EHPAD sous statut public, privé ou associatif, qui accueillent une partie de la population val-de-marnaise. Malgré la création d'établissements nouveaux, le nombre de places proposé dans le département ne suffisant pas pour faire face à la demande, certaines familles doivent trouver un hébergement éloigné, en Seine-et-Marne, dans

l'Essonne, voire en province. Mais le réseau Inter-CVS 94 ne représente que 26 établissements.

C'est le lieu d'échanges où chacun s'exprime librement, lieu de partage des pratiques avec leur lot de remarques, difficultés et dysfonctionnements rencontrés.

La situation vécue dans le Val-de-Marne s'apparente à ce qui a été très justement décrit lors des dernières manifestations et communications médiatiques, même si sur le terrain, se trouvent le meilleur et quelquefois le moins bien.

Le projet d'établissement, l'existence d'un responsable qualité, la hiérarchisation (rôle charnière important des cadres de santé) et la délégation des responsabilités au sein de l'établissement sont indispensables pour une gestion rigoureuse et adaptée, donc efficace, au bénéfice des résidents, mais aussi des personnels. Il ressort que ce n'est pas toujours le cas.

De plus, la prise en charge des personnes âgées dans les établissements est devenue au fil des années particulièrement délicate. En effet, nombre d'entre elles désirent rester à domicile le plus longtemps possible, entourées de leurs aidants familiaux ou familiaux voire d'intervenants des services à domicile. Le reste à charge financier est également un obstacle majeur. En conséquence, lorsqu'elles entrent en EHPAD, elles sont très âgées et souffrent de poly-pathologies souvent lourdes.

Il s'ensuit un accroissement des difficultés de prise en charge par les personnels soignants, aides soignants et de service dont l'effectif qui n'a pas été augmenté (et qui est menacé de réduction par les nouvelles réglementations) ne leur permet plus d'assurer dans de bonnes conditions les soins plus complexes et requérant plus de temps. Ils sont très frustrés de devoir réduire leur fonction à la dispensation de gestes techniques.

La mission parlementaire dirigée par la députée Madame Iborra a visité plusieurs EHPAD dans les régions dont deux dans le Val-de-Marne. Son rapport rend compte assez fidèlement de la réalité de la situation, ses préconisations sont des pistes intéressantes et pourraient pallier une partie des problèmes sous réserve qu'elles soient retenues et suivies d'effets budgétaires.

---

# |... Retraités - Avril 2018

## Psy et fin de vie

### ► La question du bien-être

mercredi 25 avril 2018

#### DOSSIER

**Qui se soucie de la qualité de vie du résident en EHPAD ? L'enquête, citée par H. Rouillier dans son article de l'Obs, donne guère plus de 40 % des psychologues travaillant en gérontologie, comme employés à temps partiel.**

Leur recrutement en EHPAD résulte de l'arrêté du 26 avril 1999 lié au cahier des charges prévu par le code de l'action sociale et des familles (art.L313-12) pour les établissements de soins de longue durée ; arrêté remplacé par celui du 3 mars 2017 après l'entrée en vigueur de la loi du 28/12/2015 (loi ASV). L'arrêté de mars 2017 fixe le cadre des CPOM [1] substitués aux conventions tripartites qui devaient être signées établissement par établissement.

Dans les objectifs : la question des soins palliatifs et de l'hospitalisation à domicile d'une part, et d'autre part les enjeux de niveau d'activité, d'organisation interne et de qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes. La lecture des textes réglementaires ne permet pas de conclure que la qualité de vie des résidents est la priorité. Le mouvement social dans les EHPAD confirme cette réalité.

C'est donc aux psychologues, dans leur contact et leur pratique, de travailler au bien-être des résidents et des soignants.

Ils partent d'un constat : l'EHPAD est l'avant-dernière demeure, et certains évaluent à 5% le nombre de résidents « entrés en EHPAD de leur propre chef ».

Horaires contraints, intimité réduite, dépossession de soi, isolement ou tiers inconnus voire incongrus, tel est le lot commun.

Les psychologues répondent à ces ruptures par la construction attentive d'un « projet personnalisé » (centres d'intérêts, préférences alimentaires) pour assurer une continuité avec la vie antérieure, y compris du point de vue de l'affect et en lien avec la famille, nécessaire à tous égards.

Mais que peut un psychologue présent deux jours par semaine ? Un psychologue qui doit remplir des grilles (AGGIR) et utiliser des référentiels (PATHOS) imposés par l'ARS ? Comment faire rentrer de l'humain dans des cases, des plannings, des budgets et des profits pour les actionnaires ?





## Une manne financière pour le Privé ?

### ► EHPAD comparaisons Public/Privé

mercredi 25 avril 2018

#### DOSSIER

**Le public gère 44 % des EHPAD, le privé associatif 33 %, le privé lucratif 25 %. Quelles sont les différences en matière de coût, d'implantation, de taux d'encadrement et de qualité de services et d'accueil ?**

Les **EHPAD publics** sont gérés par un CCAS [1] ou un hôpital local. **Ceux du privé** sont, **soit associatifs** (mutuelles, caisse de retraite, congrégations religieuses ou associations laïques), **soit des entreprises commerciales** : grands groupes privés nationaux ou bien des entreprises familiales à l'échelle local ou régional.

**En matière de coût [2]** (part des usagers) : le coût médian d'hébergement en France est de **1 740 euros** par mois mais celui des établissements privés est de **2 620 €** et même beaucoup plus à Paris et dans les Hauts de Seine (**3 154 €**) . Ces chiffres sont à mettre en relation avec le montant moyen des retraites (**1 376 €**) et celui du minimum vieillesse **833 €** en avril !

#### Rentabilité vous dis-je ?

**On note une augmentation du privé lucratif de 38% entre 1971 et 2010.** Trois groupes se partagent 32 % des places : ORPEA, DOMUS, KORIAN. Ce dernier est même coté en bourse et a doublé le dividende de ses actionnaires en cinq ans. Le privé est devenu un produit d'investissement qui intéresse les fonds de pension et les épargnants.

Une bonne raison de soutenir la revendication syndicale d'une prise en charge de l'autonomie par la Sécurité Sociale et d'une augmentation sensible du nombre d'EHPAD publics.

**En matière d'implantation** : les EHPAD privés non lucratifs sont davantage implantés dans l'Est, le Nord et en Pays de Loire tandis que les commerciaux sont plus présents en Ile de France, en Nouvelle Aquitaine ainsi qu'en Provence Côte d'Azur.

**En matière de taux d'encadrement et de qualité de services et d'accueil** : le taux d'encadrement est inférieur dans les établissements privés (**61 personnels pour 100 résidents, 80 pour 100** pour les établissements publics les mieux dotés rattachés à un hôpital). Ceux-ci par ailleurs accueillent tout public y compris les habilités à l'aide sociale : c'est une des missions de service public de santé !

**Un signe !**

Alors que les retraités et les personnels des EHPAD étaient mobilisés, 15 mars 2018 , deux députées Monique Iborra (LREM) et Caroline Fiat (FI) ont déposé devant l'Assemblée Nationale un rapport [3] sur le fonctionnement des EHPAD ! Elles préconisent des mesures pour soutenir tout de suite les EHPAD et leurs personnels en crise : fin de la convergence tarifaire (suspension ou abrogation du décret « tarification et convergence », embauche et formation. À moyen terme, elles recommandent un changement de modèle avec un EHPAD refondé, plateforme de services et acteur pivot du maintien à domicile. Le sujet central de ce rapport n'est-il pas au bout du compte le financement de la perte d'autonomie, sujet que les gouvernements successifs ont soigneusement évités ?

## Des luttes unitaires

# ► Légitimes revendications des personnels en souffrance

mercredi 25 avril 2018

## DOSSIER

**Les organisations syndicales représentant la totalité des salariés des secteurs EHPAD publics et privés, les hôpitaux gériatriques, ainsi que les services de soins à domicile restent mobilisés ensemble en l'absence de vraies réponses à leurs demandes.**

### Quinze ans après la canicule de 2003, où en est-on ?

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (2015) n'a pas résolu les problèmes.

En juillet 2017, les personnels de l'EHPAD privé de Foucherans déclenchent une grève de 117 jours, devant la situation catastrophique qui est la leur, à laquelle s'ajoute la nouvelle tarification des EHPAD (voir encadré).

Le gouvernement reste sourd à leurs revendications malgré les nombreux rapports et autres missions flash diligentés par le gouvernement

**Le 30 janvier, une journée nationale de grève** réunit les personnels des établissements et de l'aide à domicile, à l'appel des syndicats du secteur, action soutenue par l'opinion publique et à laquelle le groupe des neuf apporte tout son soutien.

« *Nous ne nous tairons plus* », déclara le président de l'AD-PA, association de directeurs d'établissement pour personnes âgées.

**Le 15 mars, l'action est reconduite**, dans un appel encore plus large d'organisations et syndicats.

### Que demandent les personnels ?

D'abord, pour des conditions d'exercice décentes et la dignité des personnes soignées, l'augmentation du taux d'encadrement : « un pour un », un soignant pour un résident, alors que la moyenne actuelle est de six pour dix. Leurs revendications portent en même temps sur la revalorisation de leur métier (salaires, formation, résorption de la précarité, respect du statut, reconnaissance de la pénibilité de leur métier..).

Pour cela, ils exigent la mise en place d'un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie.

Et, au-delà des mesures d'urgences nécessaires, les personnels insistent sur la nécessité d'instaurer un débat politique large débouchant sur la création d'une prestation autonomie.

Une telle mobilisation unitaire révèle bien la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les EHPAD et l'absence de réelle réponse à la gravité de la situation.



Marseille

### **Convergence tarifaire**

Depuis janvier 2017, la nouvelle dotation des EHPAD, à enveloppe constante, assimilant public et privé, provoque des transferts importants vers le privé (plus de 200 millions) .

Le [décret n° 2016-1814 du 20 décembre 2016 \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033670895\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033670895)

fixe le taux d'évolution des dotations forfaitaires soins et dépendance. Pour les deux, s'opère désormais un calcul uniquement basé sur un point GIR [1] départemental fixé de manière uniforme tous statuts confondus. Le décret impose aussi un forfait dépendance calculé sur les charges moyennes constatées dans l'ensemble des EHPAD du département et non sur les publics accueillis et la masse salariale.

Or les règles et contraintes de l'emploi public, (respect du statut, de la grille indiciaire...) les opposent aux cadeaux faits aux EHPAD privés qui bénéficient du CICE [2], du CITS [3] et autres. La convergence tarifaire a des conséquences catastrophiques dans les EHPAD publics : baisse des dotations, suppression d'emplois et obligation d'augmenter les tarifs donc le reste à charge.

Rapports parlementaires, interventions d'associations, de personnels, de directeurs, résidents, familles, syndicats de personnels, groupe des 9, dénoncent cette situation et exigent un moratoire.

---

## Pour ne pas conclure

### ► Il est grand temps

mercredi 25 avril 2018



## DOSSIER

**La situation des EHPAD n'est pas digne d'un pays aussi riche que le nôtre. Elle ne peut plus durer.**

Il est urgent de mettre en place un Service public de la perte d'autonomie avec des personnels en nombre suffisant, bien formés, spécialisés, bien rémunérés, protégés par un statut et des conventions collectives. Seul le Service public est garant de qualité et d'égalité sur tout le territoire. L'EHPAD a pour mission de « prendre soin » de la personne âgée au sens le plus large du terme, mission qui nécessite des moyens financiers et humains.



Avec les personnels, médecins et directeurs d'EHPAD en lutte, le SNES-FSU revendique :

- ▀ l'application d'un ratio d'un agent par résident,
- ▀ l'abrogation de la loi sur la tarification,
- ▀ un nombre suffisant de personnels formés à qui on offre des conditions de travail très améliorées,
- ▀ des créations en suffisance d'EHPAD publics sur tout le territoire.

Familles et patients doivent être en mesure de choisir entre les différentes modalités de prise en charge (EHPAD ou domicile). Cela impose notamment la suppression du reste à charge.

Le SNES-FSU rappelle la revendication du groupe des 9 : financement de la perte d'autonomie assuré à 100 % par la Sécurité sociale.

---

## ...ester chez soi, aller en établissement : avons-nous vraiment le choix ?

### ► Des EHPAD de qualité : une nécessité

mercredi 25 avril 2018

#### DOSSIER

**On observe depuis quelques années une forte dégradation du fonctionnement des EHPAD. Les causes en sont multiples : le taux d'encadrement faible, l'entrée en établissement à un âge de plus en plus avancé, l'augmentation des maladies neuro-dégénératives, le coût exorbitant compte-tenu du niveau médian des pensions... La prise de conscience collective de la situation dans les EHPAD doit déboucher sur des mesures concrètes et rapides.**

#### **Le maintien au domicile : parfois une existence plus qu'une vie réelle**

Le maintien à domicile est présenté comme la solution. Or, la fin de vie au domicile est déjà massive, elle correspond à un goût, un choix (70 % à domicile après 85 ans, selon l'INED). Fait nouveau elle est encouragée par les politiques publiques (lois, schémas départementaux...), le plus souvent, sans le dire, pour des raisons de moindre coût pour la collectivité. Ces politiques n'ont de sens que si elles s'accompagnent d'un environnement satisfaisant : des intervenants qualifiés au domicile et un accès aux soins aisé ce qui devient de plus en plus difficile avec la diminution de la médecine de ville. De plus, le maintien au domicile n'est pas forcément la panacée. Les organismes d'intervention à domicile sont souvent débordés et en crise, ce qui se traduit souvent par une multiplicité d'intervenants et un turn-over. L'isolement de la personne ou du couple âgé est réel. Or la vie est relation à l'autre, à l'ouverture culturelle et on ne peut s'en remettre à un défilé d'intervenants et à un tête à tête avec des écrans et la télésurveillance.

#### **Nécessité d'un accueil en établissement quand l'autonomie devient limitée**

Quand se déplacer devient très difficile, les soins corporels élémentaires pénibles, s'alimenter une complication, « la Poste » et autres officines ne suffisent pas.

À cela s'ajoute l'augmentation des maladies neuro-dégénératives liée à l'allongement de la durée de la vie dont il faut prendre en compte les redoutables conséquences. Il faut aussi considérer la situation du ou des aidants, quand ils existent.

#### **Pour une redéfinition du rôle des EHPAD**

L'EHPAD de demain ne doit pas être la seule solution à l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie. Il est nécessaire, d'une part, d'intervenir le plus en amont possible dans le cadre du parcours de la personne et, d'autre part, de coordonner les différents types de services (rôle possible des plates-formes territoriales d'appui).

Par ailleurs, l'EHPAD devrait apparaître comme un lieu d'amélioration de la situation de la personne, donc définir un projet de réadaptation dès l'entrée et son suivi en tenant compte du mode de vie à domicile et de l'autonomie antérieure (cf. les 30 jours pris en charge par l'assurance maladie à la sortie de l'hôpital dans le cadre du dispositif PAERPA - Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie).

**Une urgence d'actualité.**





*moral* », une indemnisation financière. Des poursuites peuvent être engagées contre un responsable du traitement ou un sous-traitant des données personnelles .

#### **- il fixe un contrôle *a posteriori* pour les entreprises**

Le projet de loi remplace le système de contrôle *a priori* - avec des déclarations et autorisations préalables - par un contrôle *a posteriori*, à l'exception des données sensibles (données biométriques...) qui restent sous le contrôle *a priori*. En France, l'autorité compétente étant la CNIL, les sociétés responsables des informations collectées devront la prévenir au plus vite en cas de perte, vol ou divulgation. Ces entreprises pourront encourir une sanction pouvant s'élever à 4 % de leur chiffre d'affaires mondial.

---

## Conduire à l'étranger

### ► Pour obtenir un permis de conduire international, les délais peuvent être très longs

mercredi 25 avril 2018



## INFOS PRATIQUES

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cédex 13** ou par mail à [enretraite@snes.edu](mailto:enretraite@snes.edu) (<mailto:enretraite@snes.edu>).

Permanence téléphonique le jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31.

**Les personnes qui veulent circuler en voiture hors de l'Union Européenne doivent être dotées d'un permis international, même pour quelques jours.**



La demande devant se faire dorénavant par courrier, la durée de traitement du dossier peut s'en trouver prolongée de plusieurs semaines. Ce permis est un complément au permis français dont il est une traduction certifiée conforme. Il est valable trois mois ou pour une durée de validité égale à celle du permis si celle-ci est inférieure à trois ans.

Le conducteur doit pour l'obtenir remplir le formulaire [cerfa n° 14881-01](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R33870) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R33870>) et joindre une copie couleur recto-verso de son permis de conduire et de sa pièce d'identité, un justificatif de domicile, deux photos et une enveloppe prête à poster en lettre suivie de 50 g, libellée à ses nom et adresse. Cette demande doit se faire très en amont du départ à l'étranger.

**Attention !** Le ministère de l'intérieur signale que « *tous les États ne reconnaissent pas le permis international* ». Pour connaître les règles en vigueur dans les pays de destination, les voyageurs peuvent consulter le site du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ou consulter les services consulaires du pays concerné.



## Invitation à ne pas oublier

### ► La Rhodia... mémoire des murs des hommes, du travail

mercredi 25 avril 2018



**Les amis de la maison du Peuple et de la mémoire ouvrière de Besançon ont voulu faire revivre cette épopée industrielle et humaine qui a eu pour cadre les bords du Doubs.**

Le 25 février 1967, à l'appel de l'intersyndicale, les ouvriers de l'usine Rhodiaceta de Besançon se mettent en grève et occupent leur usine : une première en France depuis 1936. Une troupe de théâtre vient jouer *Antigone* ; on parle de Roger Vaillant, de Paul Eluard et... du Vietnam ; on écoute Brassens et bientôt Colette Magny [1]. Les grévistes accueillent les étudiants des facs voisines ; beaucoup d'ouvriers ont presque le même âge et en plus ils habitent les mêmes quartiers ou les mêmes villages.

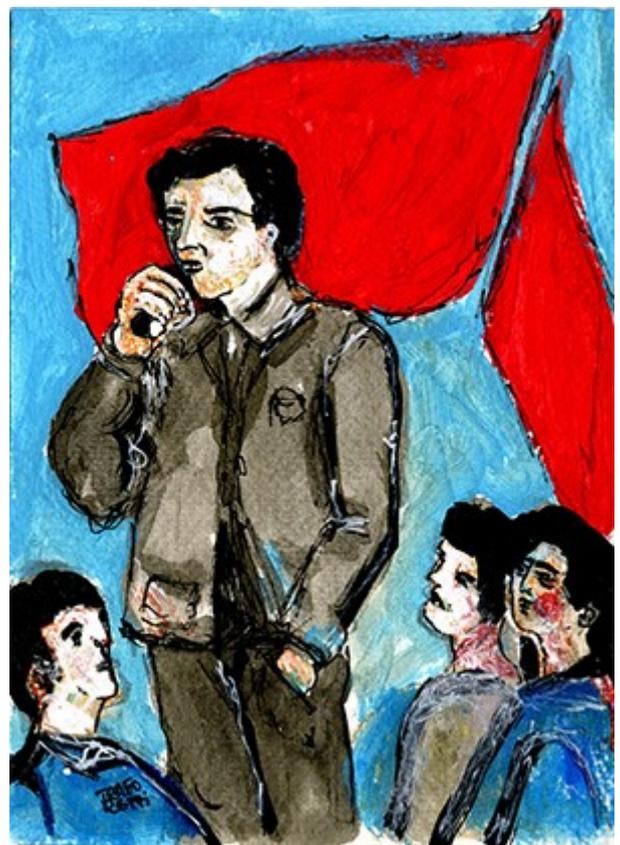
#### Un lever de rideau sur Mai 68

Les animateurs de la grève étaient pour nombre d'entre d'eux, membres "d'un étrange groupuscule" le CCPPO [2]. Ils écrivent à Chris Marker qui débarque à Besançon le 9 mars et ce sera la naissance de "*À bientôt j'espère*", film de Chris Marker et Mario Marret où "les rhodias" jouent leur propre rôle devant la caméra. Les unes et les autres n'ont rien à envier aux stars de la Nouvelle Vague. Les soutiens "parisiens" affluent : Jean-Luc Godard, le voisin suisse, offre une caméra et les grévistes deviennent réalisateurs .

#### L'aventure de la soie artificielle

L'usine de Besançon était l'un des fleurons du groupe Rhône-Poulenc. Elle avait remplacé en 1954 les Soieries, l'usine où en 1891, H. de Chardonnet, inventeur de la soie artificielle avait mis en application industrielle son procédé : une première mondiale. La viscose, puis le nylon et le tergal, avaient remplacé la soie Chardonnet : l'usine fonctionnait toujours à feu continu.

Le 17 décembre 1977, coup de tonnerre : le trust Rhône-Poulenc annonce qu'il a décidé de fermer l'usine de Besançon. La fermeture d'une usine pour délocaliser la production et mettre au pas cette classe ouvrière qui voulait s'émanciper, ce n'était malheureusement pas une première en France ni à Besançon [3].





### La Rhodia n'est pas morte

Cinq années de lutte s'en suivront pour éviter la fermeture mais aussi trouver des solutions de reconversion individuelles et collectives. Laissés à l'abandon pendant 35 ans, les ateliers vont être investis par des graffeurs et devenir une magnifique galerie d'art. Aux portes de l'usine, une salle est consacrée aux musiques nouvelles, "la Rodia" - sans H - nommée ainsi en hommage à ceux qui ont mené de concert action syndicale et action culturelle.

### Un Hors-Série

Les paroles, les écrits et les gestes de *"ceux qu'on embauche, qu'on remercie, qu'on augmente, qu'on diminue, qu'on manipule, qu'on fouille, qu'on assomme... de ce qui ont trop à dire pour pouvoir le dire..."* de ceux qui sont aussi *" du côté de la Liberté, de la Vie, du Soleil, de la Joie, du côté de demain "* [4] ne pouvaient entrer dans un cadre conventionnel ; ils figurent dans un "un objet éditorial non identifié", à la fois chronique d'une aventure industrielle et d'une épopée ouvrière ,recueil de témoignages et magnifique livre d'images. Le témoignage poignant d'Albert Laurent, électricien et militant CGT, clôt ce Hors-Série : **le 24 décembre 1982**, il a coupé la lumière et l'usine s'est définitivement arrêtée.

**Jean-Pierre Billot**



**Pour se procurer cet ouvrage**

Envoyer vos coordonnées et un chèque de 20 euros (15 euros + 5 euros de frais de port) à l'ordre des Amis de la Maison du Peuple à : Claude Barbe, 10 chemin de Canot, 25000 Besançon

## " Pas de liberté pour les ennemis de la liberté "

### ► Mai 68 : quand le cinéma s'insurge

mercredi 25 avril 2018



**Alors que les étudiants bloquent les facs, les ouvriers les usines, le cinéma aussi s'arrête, s'interroge, se réinvente et rendra compte, plus tard, des événements.**



« *Mai 68 : quand le cinéma s'insurge* ». Ce titre est repris d'une séance de l'atelier cinéma de l'UTL de Lille en collaboration avec la MESHS (Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société), animé par Louissette Faréniaux, maître de conférences honoraire en études cinématographiques, auteure de publications consacrées au cinéma documentaire et au cinéma du Nord, membre de l'équipe organisatrice du Festival audiovisuel régional de l'Acharnière et réalisatrice de documentaires.

**Peu de films en effet sont réalisés en 1968.** Les débats occupent beaucoup de temps et les difficultés techniques sont nombreuses (notamment avec les grèves des techniciens). Seuls sont tournés des « cinétracts », films très courts (1 seule bobine), pas signés et collectifs (réalisateurs, techniciens, amateurs ou acteurs des événements). Les films réalisés démultiplient les prises de paroles. Ils donnent à voir les multiples composantes du mouvement (ouvrière, paysanne, étudiante), les solidarités, les luttes pour l'égalité. Les étudiants et collectifs filment les ouvriers. Les ouvriers se font cinéastes. Les amateurs s'emparent du super 8 pour accompagner les luttes paysannes. Les collectifs tentent de faire vivre de nouveaux rapports entre techniciens, professionnels et amateurs et inventent de nouveaux modes de diffusion.

Le premier long métrage sur Mai 68 sera diffusé en... 1974, réalisation anglaise (!) présentant un montage d'archives. Le 2<sup>e</sup> sortira en... 1976. C'est « *Grand soir, petit matin* » de William Klein, film de synthèse sur les événements à partir des images d'archives. Chris Marker réalisera « *Le fonds de l'air est rouge* » en 1977, qui revient sur dix ans d'événements mondiaux et évoque donc mai 68 en France.

### Où l'on imaginait une culture service public !

En 1968, le projet des États généraux du cinéma naît d'un mouvement populaire de contestation et de lutte qui vise à faire de la vie culturelle et du cinéma un service public. Il fait naître plusieurs commissions et collectifs. De là sortira la SRF (Société des Réalisateurs de Films). Ce projet est en lien avec les événements mais se place aussi dans le prolongement de deux « affaires » qui voient la profession s'affronter avec l'État et le Centre National de la Cinématographie et qui ont ébranlé le monde du 7<sup>e</sup> art. Tout d'abord le parcours d'obstacles de Jacques Rivette pour « *La religieuse* » tourné en 1962 et sorti en 1967 au terme d'une longue lutte contre les censures à répétition, lutte qui verra s'unir les « anciens » et les cinéastes de la Nouvelle Vague. Et « l'affaire Langlois ». Le directeur de



la Cinémathèque depuis 1936 est démis de ses fonctions et se voit soutenu par toute la profession et bien au-delà. Il sera rétabli dans ses fonctions suite aux mobilisations en... avril 1968 !

---

Ces États Généraux sont marqués par une remise en cause du système de l'époque et des propositions de changements. De nombreux débats sont organisés sur les thèmes suivants (liste non exhaustive !)

*Toute la profession doit débrayer (sauf dans un premier temps les projectionnistes).*

*Le spectateur doit être au centre de la création cinématographique.*

*Le plus grand nombre d'élèves doit recevoir un enseignement à l'image.*

*Il faut être solidaire avec les personnels de la télévision.*

*Il faut remettre à plat les rapports très hiérarchisés dans les métiers du cinéma.*

...

### **Le cinéma en suspens... à Cannes**

En mai 68, c'est aussi l'arrêt du festival de Cannes. Certains membres du jury démissionnent (Louis Malle, Milos Forman, Monica Vitti...) ; certains réalisateurs retirent leurs films de la compétition (Carlos Saura, Alain Resnais...). Les producteurs tentent de maintenir le festival, en vain. Les débats sont vifs. Sont remis en cause, dans la foulée, les festivals commerciaux et les critères de sélection des films.

**Agnès Huret**

#### **Pour en savoir +**

**Le cinéma Mai 68** Éditeur : Montparnasse, octobre 2008. Format : 1.37. 4 DVD - 15 films. 55 €

« **Le cinéma s'insurge, états généraux du cinéma** » n°1 et 2 , *Le Terrain vague 1968* - Coffret Télérama : mai 68 (7 DVD).

**Quelques films de l'après 68** : *Coup pour coup* (Marin Karmitz, 1972) , *L'an 01* (Jacques Doillon, 1973), *L'horloger de saint Paul* (Bertrand Tavernier, 1974), *L'une chante, l'autre pas* (Agnès Varda, 1976), *Le fond de l'air est rouge* (Chris Marker, 1977), *Mourir à trente ans* (Romain Goupil, 1982), *Reprise* (Hervé Le Roux, 1996), *Les innocents* (Bernardo Bertolucci), *Les amants réguliers* (Philippe Garrel), *Nés en 68* (Ducastel et Martineau, 2008), *Après mai* (Olivier Assayas, 2012), *La belle saison* (Catherine Corsini, 2015).

## Un spectre hante les gouvernements, celui de 1968

### ► "De grands soirs en petits matins"

mercredi 25 avril 2018



**Le discours dominant, souvent revanchard, a produit des clichés présentant 1968 comme un « monôme d'étudiants » faisant une irruption imprévue au sein des « trente glorieuses ». Le premier mérite du livre [1] de Ludivine Bantigny [2] est de faire pièce à cette idée.**



« *Quand la France s'ennuie* », titre d'un éditorial de Pierre Vianson-Ponté paru dans Le Monde du 15 mars 1968 a pu laisser croire à un calme précédant la tempête. Ludivine Bantigny nous offre un tableau inédit des « événements de 68 » à partir d'un travail considérable dans les archives certes nationales mais surtout locales. 1967 fut une année de très forte conflictualité sociale engageant tant le monde ouvrier que paysan : la grève de la Rhodiaceta (voir [ici \(La-Rhodia-memoire-des-murs-des-hommes-du-travail.html\)](http://ici(La-Rhodia-memoire-des-murs-des-hommes-du-travail.html))) en février-mars 1967, la révolte des agriculteurs, à Quimper, en octobre 67 avec les premiers jets de pavés. Période où plusieurs actions entre la FNSEA et la CGT sont menées conjointement. En janvier 68, à Caen, se déroulent la lutte des ouvriers de la SAVIEM rejoints par les étudiants. Un choc violent eut lieu avec les forces de l'ordre dans la nuit du 26 au 27 janvier. Rétrospectivement, certains évoquent un « banc d'essai ».

**L'enchaînement des mobilisations est relaté dans le détail**, à partir de la perception des participants : révolte des étudiants, « mouvement du 22 mars », nuits des barricades, féroce répression, journée historique du 13 mai (immense manifestation parisienne et 500 autres en province). S'ensuit l'entrée en grève illimitée de 10 millions de travailleuses et travailleurs avec occupation des lieux de travail. Ludivine Bantigny nous fait appréhender les multiples dimensions de ce moment exceptionnel.

#### Pour en finir avec le simplisme

L'auteure rejette la grille de lecture distinguant un « mai étudiant » d'un « mai ouvrier » car cette approche fait l'impasse sur l'extraordinaire diversité sociale des acteurs engagés et sur les pratiques effectives de solidarité entre membres de professions différentes dans les grandes villes, bien sûr, mais aussi dans les plus petites localités y compris dans des endroits inattendus comme en Creuse ou en Vendée. Evidemment des incompréhensions existent parfois entre mobilisés, de vives oppositions entre forces syndicales et politiques créent des tensions. C'est le chapitre consacré aux « conflits intérieurs » qui suscitera sans doute le plus de controverses parmi les lecteurs qui ont vécu ces événements : y sont abordées les stratégies du PCF, de la CGT opposées à celles de la CFDT, du PSU, de la JCR et d'autres formations politiques d'extrême gauche.

**Le rôle des affects est bien mis en relief** : colère, haine, joie, humour et démultiplication des formes d'expressions artistiques sont constitutives de l'intensité de ces événements. Les références au passé (La Commune, 1936, la Résistance, la guerre d'Algérie, Charonne...) couplées aux perspectives d'un autre monde stratégiquement pensé ou imaginé et rêvé traduisent les différentes temporalités à l'œuvre. L'épaisseur historique de 1968 ne peut être saisie sans prendre en compte sa dimension internationale : espoir en Cuba, Chine, mouvements aux Etats-Unis contre la guerre du Vietnam, révoltes étudiantes dans plusieurs pays européens...

L'internationalisme général, en France, des engagements effectifs et diversifiés pas seulement des slogans de façade.

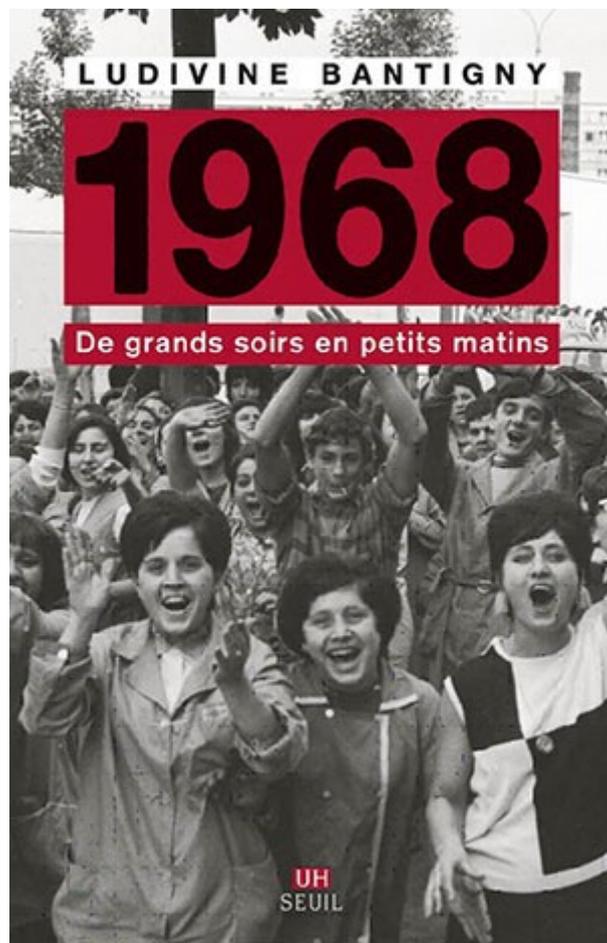
**Les mobilisations des femmes ont été essentielles** mais l'auteure ne cache pas le « retard du féminisme » : la place dominante est donnée aux hommes dans les prises de paroles et la représentation du mouvement. De nombreux tracts évoquent le rôle de mère et de ménagère des femmes et, même du côté des « situationnistes » les plus libertaires, « la femme est associée à son seul corps ».

**Ce livre fait, aussi, une place à « l'autre côté »** : pouvoir et police. Sont détaillés la violence de la répression avec ses morts « oubliés », la déstabilisation des forces de l'ordre et un pouvoir gaulliste qui hésite avant d'organiser la riposte en s'appuyant sur le levier de la peur. De fait, la mobilisation du 30 mai fut réussie. Les comités de défense de la République (CDR) sont activés au sein desquels des anciens de l'OAS rejoignent les gaullistes.

### **Imagination collective ou individualisme petit-bourgeois ?**

Après la victoire de la droite aux législatives de juin, le retour à l'ordre n'est sans doute pas un retour à la normale. La politisation massive des générations concernées aura des effets propulsifs qui marqueront les années 70. Ludivine Bantigny s'interdit de donner un sens définitif à ces

événements mais conteste la thèse selon laquelle la fonction de 68 aurait été de préparer le néolibéralisme par la promotion d'un libéralisme culturel individualiste. Certes, dans *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Luc Boltansky et Eve Chiapello montrent l'extraordinaire capacité de récupération par le système des éléments de contestations qu'il génère. Certes, les parcours ultérieurs de certains acteurs importants de Mai (Cohn-Bendit, Serge July...) pourraient accréditer l'idée d'un social libéralisme consubstantiel à Mai. Au contraire, ce livre fait la démonstration d'un moment de contestation générale de l'ordre établi où s'entremêlent revendications et rêves d'un autre monde, un mouvement interclassiste marqué par d'innombrables pratiques de solidarité concrète : le contraire de l'individualisme.



**Jean-Luc Le Guellec**

#### **Quelques ouvrages récents de l'auteure**

*La France à l'heure du monde. De 1981 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, rééd. 2018

*Prolétaires de tous les pays, qui lave vos chaussettes ? Le genre de l'engagement dans les années 1968*, Rennes, PUR, 2017 (en co-direction avec Fanny Bugnon et Fanny Gallot)

*La Société française, de 1945 à nos jours*, avec Jenny Raflik et Jean Vigreux, Paris, La Documentation française, 2015

*La Fabuleuse histoire des journaux lycéens*, préface de Cabu, Paris, Les Arènes, 2014

Pour en savoir plus : [http://grhis.univ-rouen.fr/grhis/?page\\_id=362](http://grhis.univ-rouen.fr/grhis/?page_id=362) ([http://grhis.univ-rouen.fr/grhis/?page\\_id=362](http://grhis.univ-rouen.fr/grhis/?page_id=362))



## Bicentenaire de la naissance de Marx

### ► Le jeune Marx à l'écran ou comment changer le monde...

mercredi 25 avril 2018



**Karl, Jenny et Friedrich sont à Paris de 1843 à 1845 : une présence discontinue mais très féconde que Raoul Peck a rendue accessible à tous. Avec « *Le jeune Marx* », le cinéaste choisit de montrer des êtres de chair et de sang, juvéniles, à un moment-clé de leur vie. Un film novateur, salué par la critique et le public...**

Quand ils se retrouvent à Paris, ces jeunes bourgeois en rupture de classe, révoltés, indignés, ont déjà progressé dans leurs réflexions sur la marche du monde qui les entoure.



#### Premières ruptures

Le récit et la répression relatés dans la Gazette Rhénane par Marx, alors jeune journaliste après des études de droit et de philosophie, du ramassage de bois prohibé et réservé aux seuls propriétaires l'ont conduit à se pencher sur la misère sociale et à une critique radicale du droit de propriété. Cette thématique fera l'objet d'une controverse célèbre avec Proudhon rencontré peu après à Paris.

Autre rupture, sur le plan personnel, Jenny von Westphalen, de 4 ans son aînée, rompt avec la destinée promise par son milieu aisé et conservateur pour épouser Karl en juin 1843 et vivre une vie qu'elle sait pour le moins inconfortable, consacrée à « la cause ». Elle jouera un grand rôle dans la réflexion de son époux. Les jeunes mariés âgés de 25 et 29 ans débarquent à Paris après la fermeture imposée du journal pour des critiques séditieuses début 1843.

#### Un goût pour Paris et la France, une rencontre fondatrice avec Friedrich Engels

Pour tous les exilés réprimés dans leur pays, Paris incarnait la ville du pays des « Lumières », de la Grande Révolution. Le

père de Marx se disait libéral « Français de tête », lecteur de Voltaire et Rousseau.

Quand Marx arrive en octobre 1843, il retrouve une colonie de 80 000 « Allemands » exilés dans une ville qui connaît un bouillonnement démocratique, un mouvement ouvrier et culturel dynamique, il y rencontre Proudhon, Bakounine, Courbet et tant d'autres.

Il rencontre aussi Engels, installé à Manchester, hégélien comme lui à l'origine. Ils vont partager, échanger des

vues similaires, débouchant sur une amitié intellectuelle et un soutien matériel de la part d'Engels. Marx a découvert à Paris une classe ouvrière organisée et Engels un capitalisme développé en Angleterre.

Ils écriront, publieront, se feront expulser, reviendront clandestinement à Paris et à Bruxelles où « le Manifeste » sera publié en 1848.

### Les lieux parisiens de Marx



Très nombreux. Ils concernent des résidences, des hébergements offerts, des lieux de travail, de rencontres et de déambulations, sans qu'aucune plaque les rappelle.

La rue Vaneau (22, 23) fut à la fois lieu de domicile et local des « Annales franco-allemande ». C'est au café de la Régence rue St Honoré (VIIIème) que Marx et Engels se seraient « trouvés » écrivant dans la foulée « la Sainte Famille » ... (voir le site « [Paris Révolutionnaire \(https://parisrevolutionnaire.com\)](https://parisrevolutionnaire.com) »)



**Georges Bouchart**

[Lire cet article en version longue \(IMG/pdf /version longue de l'article marx bicentenaire.pdf\)](#)

#### **Pour en savoir plus :**

C'est « Agat films », la maison de production de Robert Guediguian, Nicolas Blanc and co, qui a produit le film. Pour mémoire Rossellini avait renoncé à monter un biopic de Karl Marx.

Raoul Peck est Haïtien de naissance, il a été, un temps, ministre de la culture en Haïti. Il est Berlinoïse de formation.

Autres films : *I am not your Negro* (2016), *Lumumba* (2000)...

**Michel Devred, professeur d'histoire géographie au lycée Montebello de Lille, nous parle de la rencontre de ses élèves avec le film**

Si j'avais déjà entendu parler de ce film, mon premier contact a été une conférence du réalisateur qui présentait son œuvre à la Fête de l'Humanité. Sa volonté affichée de faire un film en direction des jeunes m'a évidemment incité à monter le projet. Je l'ai donc proposé à mes collègues de SES et de philosophie de Terminales ES et L. En effet, ces notions figurent à leur programme, et en HG, nous traitons le sujet « Socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne depuis 1875 ». Il est considéré comme difficile par les élèves qui manquent de bases et de connaissances précises, depuis que ces thèmes ont quasiment disparu des programmes de première.

L'organisation a été facilitée par nos liens anciens avec une salle d'art et d'essai, et nous avons donc emmené environ 200 élèves assister à une projection dans d'excellentes conditions.

**L'intérêt de ce film est de montrer comment des jeunes gens participent à la vie des idées,** mais aussi à la politique de leur temps. Il y a donc à la fois une reconstruction historique et une présentation rigoureuse de l'élaboration d'une pensée. La force principale de ce film est, à mon avis, la volonté de montrer que cette réflexion se nourrit et s'enrichit de contacts internationaux. Ces penseurs se déplacent, ils y sont souvent forcés, et leur vie se déroule entre l'Allemagne, Paris et Londres. Raoul Peck a choisi de les faire parler dans la langue du pays d'accueil afin de le montrer. Mais si les débats théoriques sont parfois ardues pour les élèves, le choix de montrer la réalité de la vie quotidienne de ces gens rend les personnages attachants. Ajoutons que l'auteur donne toute leur place aux personnages féminins et à leur rôle dans cette réflexion collective.

**Durant la projection, l'attention des élèves a été totale** et à la fin, ils ont apprécié un film pourtant jugé « difficile ». La forme classique du film est de ce point de vue un choix judicieux qui facilite l'accès à une œuvre exigeante. De mon point de vue, même s'ils n'ont pas compris parfaitement les subtilités des affrontements entre Marx, Engels, et Proudhon ou Weitling, les élèves ont vu s'incarner une pensée qui pour eux était seulement théorique.

## La Suède sur pilotage automatique

### ► Le bureau des légendes face à la réalité

mercredi 25 avril 2018

#### CHEZ NOS VOISINS

**Depuis plus de 10 ans nos technocrates ont fait du système de retraites suédois un mythe fondateur de leur esprit de "réforme". Leur récit légendaire attribue à ce système dit en "comptes notionnels" une série de vertus qu'il convient de confronter à la réalité.**

Jusqu'en 1998, le système de retraite en Suède était par répartition, basé sur le salaire moyen des quinze meilleures années et une activité professionnelle d'au moins trente ans pour percevoir une retraite à taux plein.

Une réforme des retraites a été lancée par le gouvernement suédois en 1991, très débattue. Un premier vote a eu lieu au Parlement en 1994 puis un second en 1998. En 2001 le Parlement a adopté la mise en place d'un mécanisme dit « d'équilibre automatique »

Ce serait un "système unique". Rien de plus faux.

#### **Les pensions publiques sont déjà au nombre de trois.**

Une **protection de base** pour les faibles revenus, appelée "pension de garantie", est versée à toute personne de plus de 65 ans résidant en Suède depuis 40 ans, avec réduction d'1/40 par année manquante. La "**pension de revenu**", financée par une cotisation salariale de 16 % (sur un salaire plafonné) et par une cotisation employeur, est calculée selon le principe des "comptes notionnels". S'y ajoute une **pension par capitalisation** obligatoire financée par une cotisation salariale de 2,5 %.

Les **pensions professionnelles** résultent d'une relation de travail dans le cadre de conventions collectives entre employeurs et syndicats. La plupart des salariés en bénéficient sauf quand ils sont exclus d'une convention collective, mais les pensions sont inégales selon les branches ou les entreprises. Ce système est conçu pour avantager les revenus les plus élevés.

Enfin, il y a une **épargne-retraite volontaire** contractée auprès de banques ou d'assurances. Elle est aussi très inégalitaire.



**Quelques chiffres :**

10 Millions d'habitants  
17 % ont plus de 65 ans  
5 % ont plus de 80 ans

Espérance de vie :  
82,7 ans pour les femmes  
78,4 ans pour les hommes

71 % des travailleurs suédois sont syndiqués (86 % en 1995)

**Un système simple qui permet de prévoir sa pension future ?**

Même les syndicats suédois, qui pourtant sur leurs sites essayent de faire oeuvre de pédagogie en présentant la diversité des pensions auxquelles les salariés ont droit, ne s'aventurent pas à expliquer la complexité du système des "comptes notionnels" : tout juste parlent-ils d'un capital virtuel que chaque salarié se constitue avec ses cotisations annuelles et surtout qu'il revient à chaque salarié de choisir, à partir de 61 ans, son âge de départ en retraite sachant que le niveau de sa pension dépend de l'espérance de vie de sa génération. Plus tôt il part, plus sa pension sera faible.

Si on ajoute que le rendement de la retraite par capitalisation est aléatoire et que la plupart des pensions professionnelles pour les personnes nées après 1972 sont à cotisations définies (on sait ce qu'on cotise, mais sans garantie d'un taux de remplacement), la lisibilité vantée par nos technocrates est bien fumeuse.

**Finies les "réformes" et les manifs : un "pilote automatique" qui équilibre les finances des régimes de retraite ?**

C'est ce qui a fasciné nos technocrates, mais si le fantasme est fort, l'argument est faible.

Le pilotage automatique a dû être débranché en 2010, 2011 et 2014 car les pensions auraient dû baisser respectivement de 3 %, 4,3 % et 2,7 % du fait qu'avec la crise les indicateurs économiques étaient plus mauvais que ceux prévus par la mécanique des "comptes notionnels".

En particulier, et ceci nous intéresse de près en tant que retraités, les pensions déjà liquidées sont indexées sur une valeur égale à la croissance des salaires - 1,6 %. Dès que les salaires stagnent, les pensions baissent.

Enfin accroc majeur à la promesse du pilotage automatique "pour l'éternité" : un projet de loi actuellement en débat propose de reporter l'âge minimum de la retraite de 61 à 64 ans, alors que l'idée que chacun choisit son âge de départ devait suffire à équilibrer les finances des régimes de retraite !

Alors qu'ils pouvaient encore compter en moyenne en 2000 sur une pension publique d'environ 60 % de leur salaire de fin de carrière, les Suédois doivent aujourd'hui se satisfaire d'un montant équivalent à environ 53 % de ce revenu, beaucoup moins pour les précaires.

Rien d'étonnant à tout cela : la principale décision de la réforme suédoise de 1994 a été de bloquer "pour l'éternité" les cotisations finançant les retraites à leur niveau de l'époque. Comme la population vieillit, cela veut dire moins de pension pour chaque retraité.

**Daniel Rallet**

**Et demain ?**

Les Suédois ne pourront toucher leur retraite versée par l'Etat qu'à partir de 64 ans en 2026, contre 61 actuellement. Ils auront le droit de travailler jusqu'à 69 ans, contre 67 aujourd'hui. Ils pourront même aller au-delà de cette limite s'ils trouvent un accord avec leur employeur..



## Un regard sur l'Inde et le monde comme il va

### ► « Les choses vont s'arranger, il le faut »

mercredi 25 avril 2018



**Vingt ans après son premier roman « *Le Dieu des Petits Riens* », Arundhati Roy vient de publier « *Le Ministère du Bonheur Suprême* ». La question qui l'agace le plus : « *Pendant vingt ans, qu'avez-vous fait ?* »**



**ARUNDHATI ROY, écrivaine, militante indienne**

Celle qu'on appelle « écrivain militant », titre repris pour l'un de ses ouvrages, a été rendue célèbre par son premier roman.

Née en 1961 à Shillong en Inde, elle a vécu une partie de son enfance avec sa mère chrétienne et militante des droits des femmes dans l'Etat du Kerala après le divorce de celle-ci (un scandale à l'époque). Son premier roman s'inspirera de sa vie au Kérala. À 16 ans, la jeune fille part pour aller étudier l'architecture à Delhi, elle n'en fera pas son métier mais en gardera un grand intérêt pour l'aménagement des territoires, tristement malmenés en Inde. Puis elle s'intéresse au cinéma, écrit des scripts et joue même dans plusieurs films [1]. Elle ne s'y sent pas à l'aise. En 1994, déjà en partance, A. Roy critique sévèrement le film « *La Reine des bandits* » de Shekhar Kapur, qui fait de Phoolan Devi [2], le personnage central, une victime violée comme dans tant de films indiens. A. Roy dénonce le choix de faire de la vie de la « reine des bandits » (alors encore en vie) une longue histoire de viols en effaçant les autres motifs de sa révolte.

« *Le Dieu des Petits Riens* » foisonne de rencontres, de personnages, d'images et d'odeurs. Une approche très politique aussi puisque le Kerala avait alors une direction communiste avec des projets forts pour le peuple. Décrit comme un « chef d'œuvre », il lui vaut le Booker Prize (1997) et une diffusion dans plus de 20 pays du monde dans les mois qui ont suivi. La bourgeoisie indienne est fière de son écrivaine... qui ne le lui rend pas.

Elle va passer les années suivantes à participer aux actions militantes et utilisera sa célébrité pour défendre des causes « mal vues », telle la lutte contre les armes nucléaires (l'Inde affiche sa fierté d'avoir enfin l'arme atomique), contre la peine de mort infligée au Cachemire, pour les droits des villageois en Inde et leurs luttes contre la construction des grands barrages.

Elle écrit des textes écologistes, pacifistes contre les identités réductrices, les intégrismes religieux, le capitalisme et la mondialisation, et participe physiquement aux mobilisations, ce qui lui vaut même des condamnations. Elle dénonce les compromissions des ONG qui aident à maintenir le système plutôt qu'à l'affaiblir, rencontre Edward Snowden [3], lanceur d'alerte américain.

« *Le Ministère du Bonheur Suprême* » raconte des histoires construites. Elles font se croiser une Hijra [4], un jeune Hindou qui a choisi de s'appeler Saddam Hussein et tant d'autres dans ce pays où la violence des communautarismes est exacerbée par la violence du pouvoir en place. Ses personnages vont finir par construire leur solidarité dans un cimetière qu'ils aménagent.

Son livre est un pavé d'humanité lancé à la tête du système, des racistes et des réducteurs de pensée. Berceuse en urdu, poème, citations de mantras, lettre d'une mère décédée à sa fille inconnue ou article de presse dénonçant les massacres des musulmans au Cachemire, tout est roman.

Dans les dernières phrases, on peut lire « *Mais il savait (...) que les choses s'arrangeraient à la fin. Elles s'arrangeraient, il le fallait* » .

Après tout, comme le rappelle Arundhati Roy : « *Nous sommes nombreux, et ils ne sont qu'une poignée* ».

**Mireille Breton**

### **Romans**

- *Le Dieu des Petits Riens* , Gallimard 1997
- *Le Ministère du Bonheur Suprême*, Gallimard 2018

### **Essais**

- *L'Écrivain-militant, intégralité des essais et articles politiques écrits depuis 1998*, Gallimard 2003
- *Capitalisme : une histoire de fantômes*, Gallimard 2014
- *Que devons-nous aimer ? À la rencontre d'Edward Snowden* (avec John Cusack) Gallimard 2016